

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA

GULF OF GEORGIA CANNERY

Plan directeur

GULF OF GEORGIA CANNERY.



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA

GULF OF GEORGIA CANNERY

Plan directeur

novembre 2002

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2002.

Pour de plus amples renseignements concernant le plan directeur du lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery, contactez :

Lieu historique national du Canada
Gulf of Georgia Cannery
12138, Fourth Avenue
Richmond (C-B.)
Tél : (604)-664-9009
Télec : (604)-664-9008
http://parkscan.harbour.com/ggc_f/

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

Parcs Canada
Lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery : plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre : Gulf of Georgia Cannery National Historic Site of Canada, management plan.

ISBN 0-662-88086-2
Cat. no. R64-266/2002F

1. Lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery (C.-B.) – Gestion.
 2. Sites historiques -- Colombie-Britannique – Gestion.
 3. Sites historiques – Canada – Gestion.
- I. Titre.

FC3814.G8P27 2002 333.78'09711 C2002-980327-7 F1087.8P27 2002

AVANT-PROPOS

Les parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada représentent l'âme de notre pays. Ils constituent le cœur de ce que nous sommes. Ces endroits magiques et merveilleux sont indissociables de notre patrimoine. Chaque parc et chaque lieu raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et constituent un lien entre tous les Canadiens et les Canadiennes.

Ce que nous chérissons parce que faisant partie de notre identité nationale doit aussi faire partie de notre responsabilité nationale. La préservation et la protection du patrimoine culturel et naturel unique du Canada incombent à tous les habitants de ce pays. Ensemble, nous nous efforçons de garder intacts nos parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation pour le bien des générations d'aujourd'hui et de demain. À cette fin, nous devons prendre des mesures concrètes reposant sur des principes solides.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery. Que l'on me permette ici d'exprimer toute mon appréciation aux nombreux Canadiens clairvoyants qui ont contribué à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada, et la Gulf of Georgia Cannery Society, dont la bonne volonté, le travail soutenu, l'esprit de collaboration et l'extraordinaire sens de gérance de l'environnement sont garants d'un avenir prometteur. En avril 2000, le gouvernement du Canada et la Gulf of Georgia Cannery Society ont signé une entente pour l'exploitation du lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery. Le fait de conclure une entente avec une communauté locale en vue de l'exploitation d'un lieu historique national administré par Parcs Canada constitue une nouveauté bénéfique. La Society a joué un rôle-clé en ce qui concerne l'aménagement et l'exploitation de ce lieu historique national et la participation de la communauté locale à la mise en valeur de son patrimoine.

Dans cet esprit de partenariat et de responsabilité, il me fait plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery.

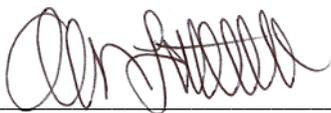


A handwritten signature in blue ink that reads "Sheila Copps". The signature is written in a cursive, flowing style and is positioned above a thin horizontal line.

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA
GULF OF GEORGIA CANNERY
PLAN DIRECTEUR

L'approbation du présent plan directeur a été recommandée par :



Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada



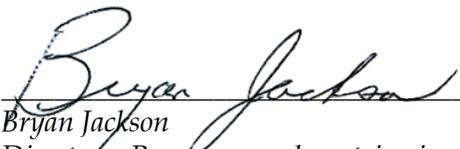
Christina Cameron
Directrice générale
Lieux historiques nationaux, Parcs Canada



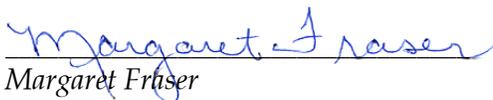
Gaby Fortin
Directeur général
Ouest et Nord du Canada, Parcs Canada



Jim Barlow
Directeur d'unité de gestion
Côte de la Colombie-Britannique, Parcs Canada



Bryan Jackson
Directeur, Programmes du patrimoine
Côte de la Colombie-Britannique, Parcs Canada



Margaret Fraser
Directrice
Lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery, Parcs Canada

REMERCIEMENTS

Ce document révisé, qui expose l'orientation à long terme du lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery, a été rédigé dans le respect des politiques et des programmes actuels de Parcs Canada. Il vise à assurer le maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique, tout en répondant aux exigences opérationnelles et aux besoins énoncés dans le plan d'affaires.

La participation du public représente la clé de voûte des politiques, des plans et des pratiques de gestion de Parcs Canada. C'est le moyen que l'Agence a choisi pour s'assurer que ses décisions sont judicieuses pour rallier le public et l'aider à mieux comprendre l'importance des lieux historiques nationaux ainsi que pour permettre aux Canadiens de mettre à profit leurs connaissances, leur savoir-faire et leurs suggestions. Parcs Canada a la chance de pouvoir compter depuis les débuts sur la collaboration et l'appui indéfectibles de la collectivité et de la Gulf of Georgia Cannery Society, notamment pour l'élaboration de ce plan.

Ce plan directeur a été rédigé par une équipe multidisciplinaire composée d'employés et de membres de la Gulf of Georgia Cannery Society, d'employés de l'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique de Parcs Canada et d'employés du Centre de services de l'Ouest canadien, dont Connie Baxter, Wayne Bourque, Pat Buchik, Alain Comeau, Lyle Dick, Margaret Fraser, Nicholas Irving, Bryan Jackson, Robbie Johnson, Steve Malins, Geoff Mattheson, Trish Poworoznik et Graham Turnbull. L'équipe tient à remercier de leur soutien les autres membres de la Gulf of Georgia Cannery Society et les autres employés de l'Agence qui leur ont prêté main-forte tout au long du processus.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

| | |
|--|---|
| 1.1. Contexte..... | 1 |
| 1.2. Rôle des lieux historiques nationaux..... | 4 |
| 1.3. Plans directeurs et endroit désigné..... | 5 |

2. CONTEXTE DU GULF OF GEORGIA CANNERY

| | |
|--|----|
| 2.1. Cadre régional | 6 |
| 2.1.1. Emplacement du lieu historique | 6 |
| 2.1.2. Contexte urbain | 7 |
| 2.1.3. La conserverie : endroit désigné..... | 7 |
| 2.2. Principaux enjeux..... | 8 |
| 2.3. Liens entre le plan directeur actuel et celui de 1994..... | 9 |
| 2.4. Élaboration du plan directeur et consultations publiques – Résumé | 10 |

3. UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE

| | |
|---|----|
| 3.1. Énoncé des objectifs de commémoration..... | 11 |
| 3.2. Intégrité commémorative..... | 12 |

4. VISION ADOPTÉE POUR LE GULF OF GEORGIA CANNERY

5. PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

| | |
|--|----|
| 5.1. Contexte..... | 15 |
| 5.2. Ressources culturelles qui représentent l'importance nationale | 16 |
| 5.2.1. Ressources culturelles de niveau I et de niveau II – Définition | 16 |
| 5.2.2. Ressources du patrimoine bâti à l'endroit désigné..... | 16 |
| 5.2.2.1. Bâtiment de la conserverie (1894)..... | 17 |
| 5.2.2.2. Entrepôt de tonnelets d'huile (1941) | 18 |
| 5.2.2.3. Berceaux des tonnelets (1941)..... | 18 |
| 5.2.2.4. Hangar de barils d'huile vitaminée (1940) | 19 |
| 5.2.2.5. Terrasse du parc de stockage (1940-1943) | 19 |
| 5.2.2.6. Quai sud (original – 1906; reconstruction et annexe – 1942)..... | 20 |
| 5.2.2.7. Poste de garde (1944)..... | 20 |
| 5.2.2.8. Fonderie (1940) | 21 |
| 5.2.2.9. Entrepôt de glace (1943)..... | 21 |
| 5.2.3. Situation actuelle | 22 |
| 5.2.4. But stratégique, objectifs et mesures..... | 22 |
| 5.3. Biens culturels meubles | |
| 5.3.1. Collections | 23 |
| 5.3.2. Valeurs | 24 |
| 5.3.3. Situation actuelle | 24 |
| 5.3.4. But stratégique, objectifs et mesures..... | 25 |

| | |
|--|----|
| 5.4. Ressources archéologiques | |
| 5.4.1. Vestiges archéologiques à la conserverie | 26 |
| 5.4.2. Situation actuelle | 26 |
| 5.4.3. But stratégique, objectifs et mesures..... | 27 |
| 5.5. Cadre historique | |
| 5.5.1. Situation actuelle | 27 |
| 5.5.2. But stratégique, objectifs et mesures..... | 28 |
| 6. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE | |
| 6.1. Situation actuelle | 30 |
| 6.2. Clientèle cible..... | 31 |
| 6.3. Messages d'importance nationale..... | 31 |
| 6.3.1. Diffusion des messages d'importance nationale: Méthode et endroit..... | 33 |
| 6.3.2. Diffusion des messages d'importance nationale: Évaluation de l'efficacité | 33 |
| 6.3.3. But stratégique, objectifs et mesures..... | 34 |
| 6.4. Messages n'ayant aucun lien direct avec les motifs de la commémoration | |
| 6.4.1. Contexte | 35 |
| 6.4.2. Ressources culturelles de niveau II..... | 35 |
| 6.4.2.1. Messages secondaires | 35 |
| 6.4.2.2. Réseau de lieux historiques nationaux et d'aires protégées | 35 |
| 6.4.2.3. Documents de recherche..... | 35 |
| 6.4.2.4. Collectivité | 36 |
| 6.4.3. Public, méthodes, endroit et évaluation..... | 36 |
| 6.4.4. But stratégique, objectifs et mesures..... | 36 |
| 7. FRÉQUENTATION ET SERVICES AUX VISITEURS | |
| 7.1. Contexte..... | 38 |
| 7.2. Tourisme patrimonial et marketing | |
| 7.2.1. Situation actuelle | 38 |
| 7.2.2. But stratégique, objectifs et mesures..... | 39 |
| 7.3. Services aux visiteurs | |
| 7.3.1. Contexte | 40 |
| 7.3.2. Situation actuelle | 40 |
| 7.3.3. But stratégique, objectifs et mesures..... | 41 |
| 8. ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS | |
| 8.1. Gestion de la propriété et des terres adjacentes | |
| 8.1.1. Situation actuelle | 43 |
| 8.1.2. But stratégique, objectifs et mesures | 44 |
| 8.2. Rôle de la Gulf of Georgia Cannery Society | |
| 8.2.1. Situation actuelle | 44 |
| 8.2.2. But stratégique, objectifs et mesures..... | 44 |
| 8.3. Rôle de Parcs Canada | |
| 8.3.1. Situation actuelle | 45 |
| 8.3.2. But stratégique, objectifs et mesures..... | 45 |

| | |
|--|-----------|
| 9. PARTENARIATS CONTINUS ET PARTICIPATION DU PUBLIC | |
| 9.1. Situation actuelle | 47 |
| 9.2. But stratégique, objectifs et mesures | 48 |
| 10. MISE EN OEUVRE | |
| 10.1. Contexte et situation actuelle..... | 49 |
| 10.1.1. Projets permanents, projets pluriannuels ou projets liés aux services fournis au lieu historique | 49 |
| 10.1.2. Projets d’immobilisations | 49 |
| 10.1.3. Projets de réfection | 49 |
| 11. SOMMAIRE DE L’ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE..... | 50 |
| FIGURES | |
| Figure 1: Cadre régional | 7 |
| Figure 2: Endroit désigné | 8 |
| Figure 3: Ressources patrimoniales de l’endroit désigné..... | 16 |
| ANNEXES | |
| ANNEXE A | |
| Accord entre Parcs Canada et la Gulf of Georgia Cannery Society pour l’exploitation, l’accès et l’entretien..... | 52 |
| ANNEXE B | |
| Perception de recettes : clause 10 de l’accord d’exploitation | 54 |
| ANNEXE C | |
| Glossaire..... | 55 |

SOMMAIRE

Le lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery commémore l'industrie de la pêche sur la côte Ouest. La conserverie, dont la Commission des lieux et monuments historiques du Canada avait recommandé l'acquisition en 1976, représente donc une industrie axée sur l'exploitation des ressources naturelles. Le lieu historique offre d'intéressantes possibilités d'interprétation et se prête bien à la diffusion de messages d'importance nationale qui trouvent leur résonance chez tous les Canadiens, particulièrement les Britanno-Colombiens.

SITUATION ACTUELLE

L'aménagement du lieu historique a commencé au début des années 1990, et les principaux projets d'immobilisations devraient s'achever en 2002. Une fois les bâtiments stabilisés et les expositions aménagées, la conserverie sera entièrement restaurée et fonctionnelle, et elle offrira aux visiteurs la possibilité de voir des bâtiments remis en état ou assujettis, de la machinerie et de l'équipement d'époque ainsi que des expositions et des montages. En outre, grâce à des ententes de coopération avec les voisins de la conserverie, Parcs Canada et ses partenaires sont en mesure de protéger le cadre historique du complexe original.

La conserverie sera exploitée par la Gulf of Georgia Cannery Society, groupe sans but lucratif voué à la protection du patrimoine qui a joué un rôle déterminant dans la préservation de ce lieu historique. La conserverie contribuera de façon remarquable à stimuler le tourisme patrimonial dans le village de pêche historique de Steveston.

OBJECTIFS DE COMMÉMORATION

Les objectifs de commémoration sont un énoncé qui précise quels éléments du lieu historique revêtent une importance nationale. Voici l'énoncé des objectifs de commémoration qui a été rédigé pour la conserverie, selon l'orientation établie par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada :

La conserverie Gulf of Georgia Cannery est un lieu d'importance nationale parce qu'elle est associée à l'industrie de la pêche sur la côte Ouest depuis les années 1870 jusqu'à nos jours, parce qu'elle se trouve à Steveston, de tout temps le village de pêche le plus important de la côte Ouest, et parce qu'elle abrite des bâtiments et des ressources encore intacts qui témoignent du développement de l'industrie.

LA CONSERVERIE DOIT SON IMPORTANCE

NATIONALE SURTOUT AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- le complexe de bâtiments, y compris la conserverie proprement dite, qui appartient à Parcs Canada;
- les ouvrages qui, sans faire partie du lieu historique, sont associés au cadre historique de la conserverie et aux modes traditionnels d'utilisation des terres adjacentes, notamment l'atelier à sennes, l'atelier à filets, les voies d'accès et le quai avant, les installations de pêche adjacentes et le front de mer;
- les collections du lieu historique, qui comprennent l'usine de transformation du hareng, les chaudières, l'équipement de manutention et de transformation du poisson, les accessoires fixes, la machinerie industrielle, les pièces mécaniques, les raccords et les archives;
- les ressources archéologiques et culturelles du lieu historique.

GESTION DU LIEU HISTORIQUE – PROPOSITION

Protéger les ressources qui symbolisent l'importance du lieu historique, communiquer les messages qui décrivent pourquoi la conserverie revêt une importance nationale et respecter les valeurs patrimoniales du lieu historique, telles sont là les principales obligations que la Gulf of Georgia Cannery Society et Parcs Canada devront remplir pour gérer ce lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery.

En collaboration avec la Gulf of Georgia Cannery Society, Parcs Canada entend :

- préserver l'intégrité commémorative du lieu historique national, notamment celle des bâtiments faisant partie du complexe;
- renoncer à l'idée de transformer l'entrepôt de glace en restaurant et l'étage supérieur de la mezzanine en centre administratif, comme le proposait le Plan directeur de 1994;
- veiller à ce que les biens culturels meubles qui symbolisent ou qui représentent l'endroit désigné soient identifiés, évalués, préservés, entretenus et mis en valeur;
- trouver, évaluer, protéger et mettre en valeur les ressources archéologiques du lieu historique;
- par l'entremise d'ententes de coopération, encourager les propriétaires fonciers voisins, dont Pêches et Océans Canada, l'administration portuaire de Steveston et la municipalité de Richmond, à protéger le cadre historique de la conserverie ainsi que les modes d'utilisation des terres situées au-delà des limites du lieu historique national;
- encourager les propriétaires fonciers voisins à ne pas obstruer les paysages, afin de veiller à ce que la conserverie soit visible depuis divers points de vue le long du front de mer;
- voir à ce que les visiteurs comprennent l'importance nationale du lieu historique ainsi que le rôle qu'a joué la conserverie dans l'histoire du Canada;
- veiller à ce que la conserverie communique ses autres messages, y compris ceux qui portent sur les liens l'unissant à d'autres sites importants pour l'industrie de la pêche, à d'autres lieux historiques nationaux du Canada et à d'autres aires protégées de Parcs Canada;
- créer et promouvoir des activités patrimoniales de qualité afin de stimuler le tourisme;
- fournir aux visiteurs des installations et des services appropriés, en tenant compte de la capacité actuelle du village de Steveston;
- mettre en oeuvre l'accord d'exploitation qui confère à la Gulf of Georgia Cannery Society le mandat d'exploiter le lieu historique ainsi que d'appliquer la Politique sur la gestion des ressources culturelles et les manuels opérationnels de Parcs Canada;
- assumer son rôle de gestionnaire financier et de décideur, notamment en maintenant une présence sur les lieux.

1. INTRODUCTION



1.1. CONTEXTE

Les lieux historiques nationaux du Canada racontent des milliers d'années d'histoire humaine et des centaines d'années d'édification d'un pays. Ils font partie intégrante de l'héritage qui est légué à toute la population canadienne. Ce sont des témoins de l'histoire de notre pays, auxquels la loi confère une importance nationale.

En vertu de la Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998), Parcs Canada a le mandat d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Cette loi l'oblige également à élaborer un plan directeur pour chacun des lieux historiques nationaux dont il a la responsabilité, puis de le déposer au Parlement tous les cinq ans.

Les lieux historiques nationaux sont créés sous le régime de la Loi sur les lieux et monuments historiques. Cette loi donne au ou à la ministre du Patrimoine canadien le mandat de désigner des « endroits historiques », suivant les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Le plan directeur expose la façon dont les politiques générales de Parcs Canada seront appliquées à l'échelle locale. Ce document est approuvé par le ou la ministre responsable à l'issue d'un vaste programme de consultations publiques. Il expose les projets d'aménagement et d'exploitation à long terme d'un lieu historique national donné. C'est le cadre qui régit la gestion, la mise en œuvre et l'élaboration de plans détaillés pour l'avenir

Le plan directeur vise à assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national, y compris l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles. Dans le respect de cet objectif premier, le plan directeur régit la création d'activités appropriées qui permettront au public de découvrir le lieu historique et d'en profiter pleinement. La protection et la mise en valeur sont des conditions essentielles à la commémoration, puisque, sans protection, il ne peut y avoir de lieu historique et, sans mise en valeur, il est impossible de communiquer au public les raisons qui confèrent au lieu historique toute son importance pour notre histoire et, par conséquent, pour toute la population canadienne.

Le présent document expose l'orientation qu'ont adoptée Parcs Canada et ses partenaires pour protéger, mettre en valeur et gérer les ressources réunies dans ce lieu historique national. C'est l'aboutissement d'un processus de planification qui a débuté en 1998 et auquel le public a eu l'occasion de participer, afin de façonner l'avenir du lieu historique.

Les lieux historiques nationaux du Canada préservent et mettent en valeur des aspects concrets et symboliques du patrimoine culturel de notre pays. Conformément à la Loi sur les lieux et monuments historiques, le gouvernement du Canada est résolu à faire en sorte qu'une tranche entière de l'histoire humaine du Canada soit représentée dans un réseau de lieux historiques nationaux.

Le gouvernement du Canada s'est fixé les objectifs suivants pour les lieux historiques:

- aider le public à découvrir et à apprécier à sa juste valeur le passé du Canada dans le cadre d'un programme national de commémoration;
- protéger et mettre en valeur les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, dans le but d'assurer l'intégrité commémorative de ce legs important et irremplaçable dans l'intérêt des générations actuelles et futures, tant pour leur plaisir que pour l'enrichissement de leurs connaissances;
- encourager d'autres intervenants à protéger et à mettre en valeur les lieux d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Pour veiller à ce que les ressources des lieux historiques nationaux soient bien protégées et mises en valeur, Parcs Canada s'est doté d'une Politique sur la gestion des ressources culturelles. La gestion des ressources culturelles est fondée sur cinq principes directeurs : la valeur, l'intérêt du public, la compréhension, le respect et l'intégrité. Dans la pratique, Parcs Canada doit cerner et évaluer les ressources culturelles et tenir compte de leur valeur historique dans tout ce qu'il entreprend : activités de préservation et de protection, efforts de sensibilisation, accueil de visiteurs et activités appropriées.

Les principes exposés dans la Politique sur la gestion des ressources culturelles correspondent à une approche intégrée et holistique pour la gestion des ressources culturelles. Ils s'appliquent à toutes les activités qui ont un impact sur les ressources culturelles : protection, entretien, sensibilisation ou utilisation. Ces principes ne s'excluent pas mutuellement; ils sont en fait plus efficaces lorsqu'ils sont réunis. Les pratiques de gestion des ressources culturelles font partie intégrante de la gestion du lieu historique ainsi que de l'ensemble des activités de cogestion entreprises par le personnel et les partenaires de Parcs Canada.

Les principes de la gestion des ressources culturelles ont servi à l'élaboration du présent plan et continueront d'orienter les décisions de gestion qui influent sur l'aménagement et l'exploitation du lieu historique national. Les activités qui compromettent l'intégrité commémorative d'un lieu historique national ne sont pas permises.

La Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine prévoit une évaluation de la valeur patrimoniale de tous les bâtiments fédéraux de 40 ans et plus. Les édifices fédéraux du patrimoine peuvent être « classés » – le statut le plus élevé – ou « reconnus ». L'évaluation d'un bâtiment aide Parcs Canada à déterminer de quelle façon les ressources culturelles doivent être protégées et utilisées. Dans ce plan directeur, les mesures qui touchent aux édifices fédéraux du patrimoine doivent avoir pour but d'en protéger le caractère patrimonial.

Parcs Canada a le mandat de protéger et de mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel et culturel qui revêtent une importance à l'échelle du pays entier, puis d'aider le public à découvrir ce patrimoine, à mieux le comprendre et à en profiter pleinement par des moyens qui en assurent l'intégrité écologique et commémorative dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Pour s'acquitter de ce mandat, Parcs Canada s'est fixé une série d'objectifs stratégiques qui régiront ses activités pour les cinq à dix prochaines années. Les voici :

- comme priorité absolue, assurer l'intégrité commémorative du lieu historique national;
- sensibiliser les visiteurs canadiens et étrangers au patrimoine canadien, les aider à mieux comprendre le concept de l'intégrité commémorative et leur faire prendre conscience de l'importance du réseau de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation du Canada;
- fournir des services appropriés aux visiteurs pour leur permettre de profiter pleinement du lieu historique national et pour réduire au minimum les impacts connexes;

- améliorer ses propres techniques de gestion en s’efforçant en tout temps de prendre des décisions efficaces et en pratiquant la gestion axée sur les résultats;
- gérer efficacement les ressources humaines, afin de créer un climat positif axé sur l’habilitation et de se doter d’une main-d’oeuvre hautement qualifiée et représentative de la population canadienne.

Parcs Canada peut également contribuer de façon appréciable à l’orientation donnée à tous les ministères et agences dans le discours du Trône de 1999, qui énonçait ainsi les priorités du gouvernement actuel :

- nouer des liens avec les Autochtones;
- promouvoir la culture du Canada ici et à l’étranger;
- faire du Canada une destination touristique de choix.

1.2. RÔLE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Le lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery fait partie d’un réseau de plus de 860 lieux historiques disséminés un peu partout au pays. Chaque lieu historique a joué un rôle déterminant dans l’histoire du Canada ou en illustre un aspect qui revêt de l’importance à l’échelle du pays entier. Collectivement, les lieux historiques sont les témoins de milliers d’années d’histoire humaine et véhiculent une riche diversité de thèmes : politique, économie, culture, vie intellectuelle et vie sociale.

Nos lieux historiques nationaux sont de puissants symboles de notre identité et font revivre l’histoire de notre pays. Ils appartiennent au gouvernement fédéral, à une province ou à une municipalité, ou encore à une entreprise ou à un groupe de citoyens. C’est à nous tous qu’il incombe d’assurer l’intendance de ces endroits importants.

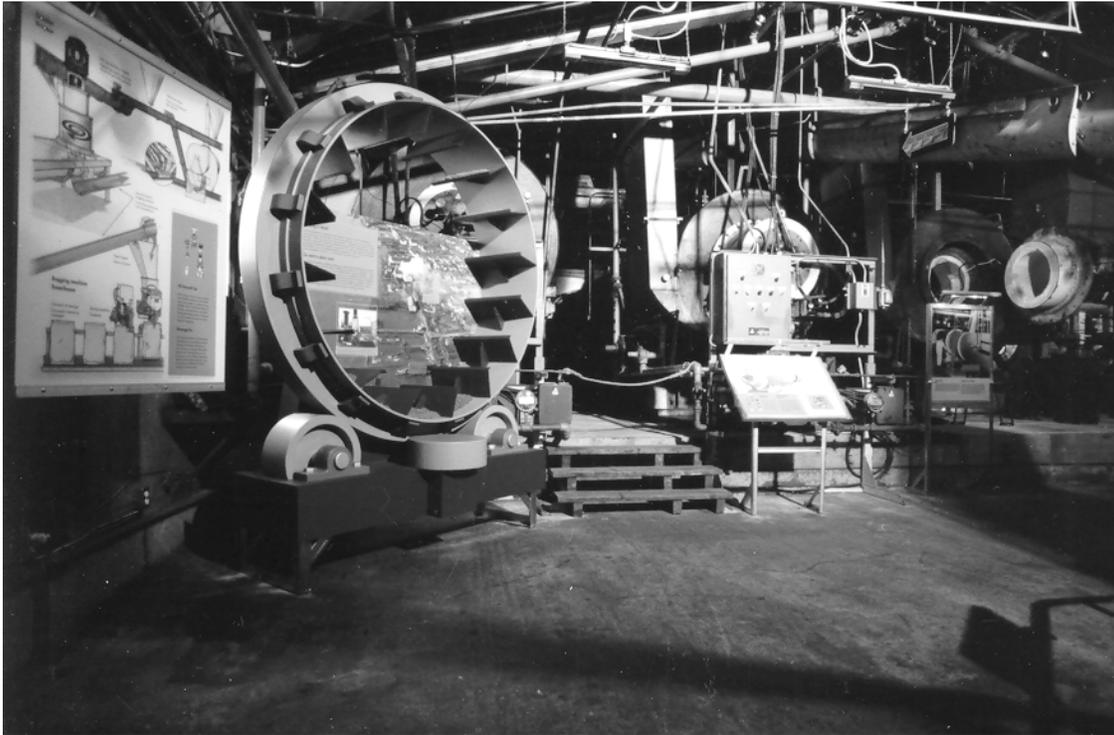
Le programme national de commémoration est composé de plusieurs volets distincts mais interreliés. Outre les quelque 860 lieux historiques nationaux, Parcs Canada souligne l’importance nationale de plus de 550 personnes et de 300 autres aspects de notre histoire, dont des événements historiques. C’est le ou la ministre du Patrimoine canadien qui procède aux désignations, suivant les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Le plus souvent, la commémoration se fait au moyen d’une plaque en bronze ou d’un simple repère. Il arrive que le gouvernement fédéral souligne l’importance d’un lieu historique national en en faisant l’acquisition à des fins de préservation et de mise en valeur dans l’intérêt du peuple canadien, comme c’est le cas du lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery. Parcs Canada administre maintenant plus de 145 lieux historiques nationaux et participe à l’exploitation de plus de 50 autres sites par l’entremise d’ententes de partage des coûts. Nos lieux historiques nationaux représentent un legs irremplaçable. En les protégeant, nous veillons à ce qu’ils demeurent intacts pour le plus grand bien des générations futures.

1.3. PLANS DIRECTEURS ET ENDROIT DÉSIGNÉ

Les plans directeurs des lieux historiques nationaux du Canada mettent l'accent sur l'endroit désigné, c'est-à-dire le secteur géographique et les ressources que le ou la ministre du Patrimoine canadien a désignés, suivant la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, et dont Parcs Canada a la responsabilité directe. Il arrive souvent, toutefois, que les plans directeurs doivent tenir compte d'activités qui ont lieu sur les terres adjacentes, soit parce que les propriétés ou les paysages avoisinants font partie du cadre historique, soit parce que, en raison de leur grande proximité, elles influent sur l'efficacité des diverses mesures de conservation, de mise en valeur ou d'exploitation exposées dans le plan. La prochaine section renferme plus de détails sur l'endroit désigné et les modes d'utilisation des terres adjacentes.

2. CONTEXTE DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA GULF OF GEORGIA CANNERY



2.1. CADRE RÉGIONAL

2.1.1. Emplacement du lieu historique

Le lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery se trouve dans le village historique de Steveston, en Colombie-Britannique, entre la rue Bayview et le pied de la rue Moncton. Située dans la ville de Richmond, non loin de l'aéroport international de Vancouver, la conserverie est facilement accessible par d'importants axes routiers tels que l'autoroute 99 et l'autoroute Steveston. De plus, le lieu historique se trouve sur la rive nord du bras sud du fleuve Fraser, de sorte que les visiteurs peuvent également y accéder par la voie des eaux.

L'endroit désigné s'entend de la superficie délimitée qui commémore l'importance du lieu historique (secteur se trouvant à l'intérieur de la bordure grise, sur la figure 2). Le lieu historique national Gulf of Georgia Cannery est un complexe de bâtiments construits entre 1894 et 1964. Les bâtiments désignés par la ministre du Patrimoine canadien comprennent le bâtiment principal de la conserverie, l'entrepôt de glace, le hangar de barils d'huile vitaminée, l'entrepôt de tonnelets d'huile, le poste de garde, la fonderie, la terrasse du parc de stockage, les berceaux des tonnelets et les trois mètres du quai sud qui bordent la conserverie. Ces ouvrages sont tous des constructions en bois massif soutenues par des pilotis. Plusieurs autres constructions (le centre d'accueil/le centre administratif et les terrains de stationnement avoisinants) se trouvent sur la propriété administrée par Parcs Canada (secteur illustré par un pointillé sur la figure 2), sans toutefois faire partie de l'endroit désigné. De plus, le site est flanqué par de nombreux autres ouvrages et installations qui sont exploités et gérés par leurs propriétaires, tout à fait séparément du lieu historique national. Citons notamment les bâtiments attenants de l'industrie de la pêche, l'emplacement de l'entrepôt en tôle, les bâtiments de l'administration portuaire de Steveston et la digue qui sépare le complexe de la conserverie, le centre d'accueil/le centre administratif et les terrains de stationnement.

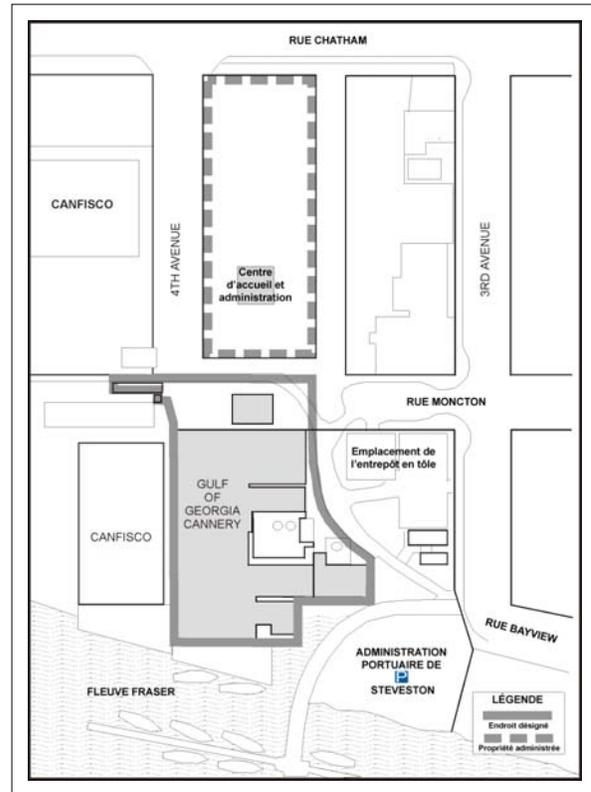


Figure 2: Endroit désigné

2.2. PRINCIPAUX ENJEUX

Le plan directeur du lieu historique national Gulf of Georgia Cannery s'inspire d'un plan directeur antérieur qui a été approuvé en 1994. Document d'orientation initial du lieu historique, ce plan exposait, entre autres choses, l'énoncé de vision adopté pour la conserverie, une proposition pour l'aménagement du lieu historique ainsi qu'une stratégie d'interprétation et de recherche. Il a permis de mettre en branle le programme d'immobilisations et d'entreprendre l'exploitation discrète du lieu historique. Le présent document passe en revue et développe certains des thèmes introduits dans ce premier plan.

Depuis l'adoption du plan de 1994, de nouvelles informations ont été obtenues qui doivent être intégrées dans le nouveau plan. De plus, les énoncés d'intégrité commémorative ont façonné les priorités de gestion et les pratiques en vigueur dans les lieux historiques nationaux. Par conséquent, en examinant le plan antérieur, l'équipe de planification a porté une attention toute particulière à l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique pour s'assurer que chacun des aspects du plan directeur en tenait dûment compte.

Voici une liste des projets prévus dans le nouveau plan directeur :

- réévaluer le plan de 1994, notamment les propositions relatives à l'entrepôt de glace et à l'étage supérieur de la mezzanine est, à la lumière de l'énoncé d'intégrité commémorative;
- en collaboration avec d'autres organismes, cerner les mesures qui favoriseront la protection du cadre historique et des modes d'utilisation des terres adjacentes;
- élaborer une stratégie en vue de l'acquisition, de l'entretien et de la gestion des biens culturels meubles du lieu historique;
- choisir les principaux messages d'interprétation, les endroits où ils seront diffusés et les méthodes qui permettront d'en évaluer l'efficacité;
- analyser le potentiel de la conserverie sur le plan du tourisme patrimonial, de même que les services à offrir à la clientèle;
- établir l'orientation à donner au programme de recherche et aux plans opérationnels du lieu historique et en surveiller l'exécution;
- décrire la portée et les incidences de l'accord d'exploitation conclu avec la Gulf of Georgia Cannery Society;
- évaluer les responsabilités que Parcs Canada doit assumer en permanence à ce lieu historique national du Canada.

2.3. LIENS ENTRE

LE PLAN DIRECTEUR ACTUEL ET CELUI DE 1994

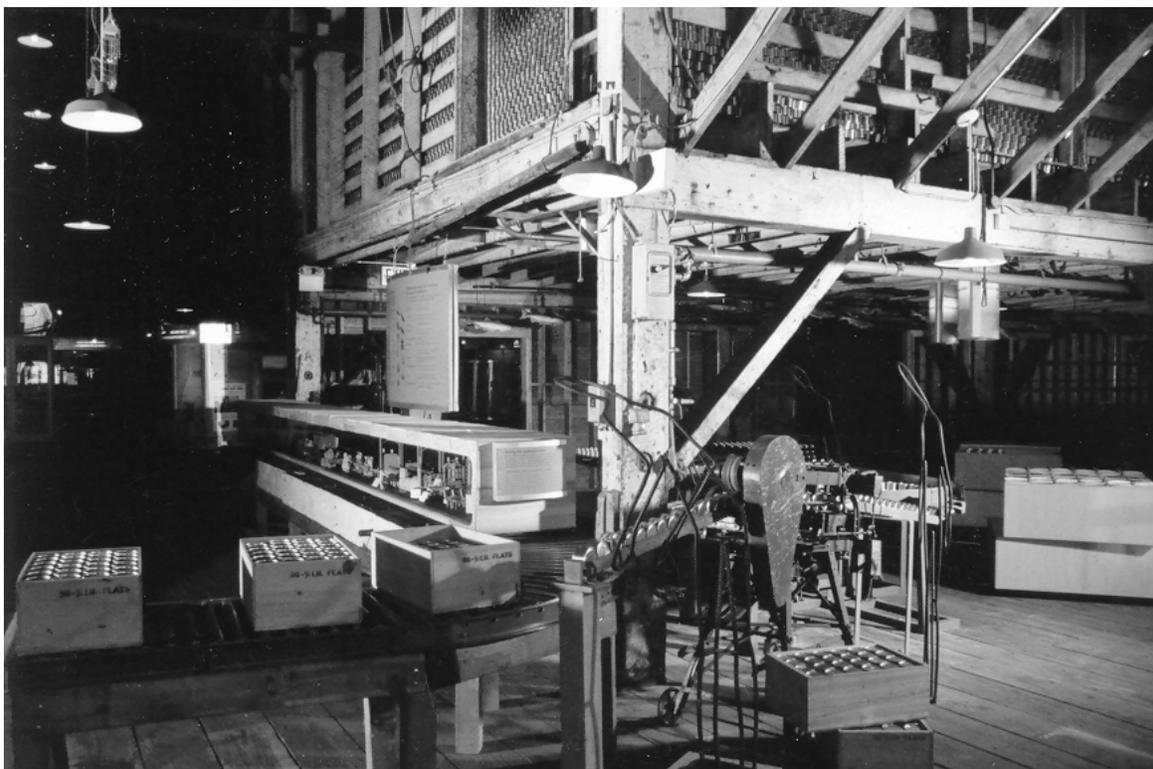
Le plan directeur de 1994 traçait les grandes lignes des projets d'aménagement à entreprendre à la conserverie. Le présent plan conserve la majorité de ces concepts et les peaufine. Il fait état des incidences de ces projets sur l'intégrité commémorative du lieu historique, sur les messages de mise en valeur ainsi que sur le cadre opérationnel et administratif.

2.4. RÉSUMÉ DU PLAN DIRECTEUR ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

En janvier 1999, Parcs Canada et la Gulf of Georgia Cannery Society ont publié un bulletin public mettant en lumière les principaux enjeux dont l'équipe de planification devait tenir compte pendant l'élaboration du nouveau plan directeur. Dans ce bulletin, ils ont invité le public à commenter les enjeux cernés, à soulever d'autres questions d'intérêt, à participer activement au processus de planification et à assister aux réunions de discussion publiques. Parcs Canada n'avait donc pas prévu de formule préétablie pour consulter le public. Il préférait que les citoyens expriment leurs opinions par les tribunes qui leur semblaient les plus appropriées. Le deuxième bulletin, publié en juin 1999, renfermait un résumé des réactions du public au programme proposé. En gros, le public se disait satisfait du mode d'exploitation actuel de la conserverie et, dans une grande mesure, il encourageait Parcs Canada à poursuivre sur sa lancée. Le message qui semblait se dégager des commentaires du public était le suivant : « Poursuivez l'élaboration du plan directeur ».

La Gulf of Georgia Cannery Society participe activement à l'élaboration du plan directeur. Cette société sans but lucratif a été mise sur pied par un groupe de citoyens acquis à la cause du patrimoine, qui étaient conscients de la nécessité de sauvegarder une tranche de l'histoire locale. Pendant plus de 25 ans, ce groupe a milité en faveur de la création du lieu historique national et rallié le soutien du public. D'un complexe d'édifices patrimoniaux officiellement reconnus, la conserverie est progressivement devenue une attraction patrimoniale publique. Au fil des ans, la Gulf of Georgia Cannery Society a joué un rôle prépondérant dans la préservation et la mise en valeur du lieu historique. Et son travail ne s'arrête pas là. En effet, elle a participé avec Parcs Canada à la rédaction des bulletins de janvier et de juin 1999, elle a collaboré activement aux travaux de l'équipe de planification et elle assure l'exploitation de la conserverie.

3. UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE



3.1. ÉNONCÉ DES OBJECTIFS DE COMMÉMORATION

Le rôle que chaque lieu historique, notamment celui de la conserverie, est appelé à jouer au sein du réseau national repose sur une analyse des diverses recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Dans le cas de la conserverie, la Commission a procédé à plusieurs examens depuis 1976. En 1998, elle a rédigé un énoncé des objectifs de commémoration qui doit servir de guide pour la protection et la mise en valeur du lieu historique. Voici ce que dit cet énoncé :

La conserverie Gulf of Georgia Cannery est un lieu d'importance nationale parce qu'elle est associée à l'industrie de la pêche de la côte Ouest depuis les années 1870 jusqu'à nos jours, parce qu'elle se trouve à Steveston, de tout temps le village de pêche le plus important de la côte Ouest, et parce qu'elle abrite des bâtiments et des ressources encore intacts qui témoignent du développement de l'industrie.

Le Plan du réseau des lieux historiques nationaux (2000) est un cadre thématique qui aide à préciser le rôle des lieux historiques nationaux. La conserverie est le pendant de la côte Ouest du lieu historique national de l'Établissement-Ryan, à Terre-Neuve-et-Labrador, qui commémore l'industrie de la pêche sur la côte Est. Voici les autres lieux historiques nationaux qui sont associés à la pêche et qui relatent l'histoire d'économies côtières en développement : l'arrondissement historique de Battle Harbour, à Terre-Neuve-et-Labrador; la station de baleiniers de l'île Blacklead, au Nunavut; Canso, en Nouvelle-Écosse; l'île Grassy, en Nouvelle-Écosse; la station de baleiniers de l'île Kekerten, au Nunavut; la conserverie North Pacific, en Colombie-Britannique; Paspébiac, au Québec; Red Bay, à Terre-Neuve-et-Labrador; et les étaux à hareng fumé de Seal Cove, au Nouveau-Brunswick.

La conserverie North Pacific, à Port Edward, près de Prince Rupert, en Colombie-Britannique, vient d'être classée lieu historique national du Canada et met elle aussi en valeur l'industrie de la pêche sur la côte Ouest. Les deux conserveries interprètent des aspects différents mais complémentaires du même thème. La conserverie Gulf of Georgia a été choisie par la Commission des lieux et monuments historiques parce qu'elle représentait particulièrement bien les conserveries de la côte Sud, qui étaient concentrées à Steveston, siège de la flottille de pêche du fleuve Fraser et de la mise en conserve. La conserverie North Pacific est une usine particulièrement bien préservée qui représente l'industrie de la côte Nord. Elle possède la meilleure collection de bâtiments de conserverie encore debout de toute la Colombie-Britannique. En raison du caractère intact de ses ressources, cette conserverie pourrait éventuellement représenter une gamme d'activités plus grande, ce qui semble avoir été un facteur déterminant dans la décision de la Commission des lieux et monuments historiques d'en faire un lieu historique.

3.2. INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Le rôle des lieux historiques nationaux, notamment celui de la conserverie, est précisé dans un énoncé des objectifs de commémoration qui découle directement du concept d'intégrité commémorative.

Parcs Canada a la responsabilité première d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery. Le terme « intégrité commémorative » s'entend de la santé ou du caractère entier d'un lieu historique national. On dit d'un lieu historique national qu'il possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources qui symbolisent ou caractérisent son importance ne sont ni endommagées ni menacées;
- les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public;
- ses valeurs patrimoniales, y compris celles qui ne sont pas directement liées à son importance nationale, sont respectées par tous les décideurs ou intervenants.

L'énoncé d'intégrité commémorative précise ce que signifie l'intégrité commémorative pour un lieu historique national donné. Il explique l'objet et le motif de la commémoration, dresse la liste des ressources et des valeurs qui revêtent une importance nationale, énonce les objectifs établis pour leur protection, les messages d'importance nationale et les objectifs à atteindre en matière de diffusion, ainsi que d'autres valeurs patrimoniales, ressources et messages associés au lieu historique.

L'énoncé d'intégrité commémorative présente l'assise sur laquelle sont fondées les décisions des gestionnaires, mais, en soi, ce n'est pas une description des mesures à prescrire ou à proscrire. Il fournit des indications sur les éléments qui revêtent de la valeur, et il sert de cadre pour évaluer l'impact des mesures proposées. De plus, cet énoncé est à la base du processus décisionnel rattaché à tous les lieux historiques nationaux.

L'intégrité commémorative s'applique non seulement à la conserverie et aux ouvrages connexes qui se trouvent à l'intérieur des limites de la propriété de Parcs Canada, mais aussi au contexte historique élargi, qui revêt lui aussi une importance historique nationale. Les caractéristiques ou les ouvrages qui ne sont pas compris dans l'endroit désigné ou le cadre historique de la conserverie n'ont à proprement parler aucune valeur nationale, mais ils contribuent à créer la toile de fond dont s'inspire le programme d'interprétation de l'histoire.

L'intégrité commémorative s'applique aussi aux ressources archéologiques du lieu historique ainsi qu'à ses biens culturels meubles, tels que l'équipement associé à la conserverie ou aux lieux historiques exploitant le même thème.

4. VISION ADOPTÉE POUR LE GULF OF GEORGIA CANNERY

Ce plan présente une vision de ce que sera la conserverie dans 15 ans :

En l'an 2017, le lieu historique national Gulf of Georgia Cannery décrira de façon dynamique le développement historique et l'évolution continue de la conserverie en interprétant le passé et l'avenir de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest. Il se sera acquis une renommée solide en tant que lieu d'importance historique nationale.

La conserverie préservée fera partie intégrante du cachet historique du front de mer de Steveston. Elle offrira aux visiteurs la possibilité de vivre une expérience affective et sensorielle; de saisir la vitalité, le romantisme, le risque et l'aventure qui caractérisent l'industrie de la pêche.

Les gestionnaires de la conserverie auront comme priorité absolue de protéger et de mettre en valeur les ressources culturelles du lieu historique. Ils préserveront les bâtiments et les machines, et ils n'interviendront dans la trame historique que dans le respect rigoureux des principes de gestion des ressources culturelles.

Le lieu historique disposera d'un programme d'interprétation dynamique, souple et innovateur qui stimulera la découverte et l'apprentissage. Pour relater l'histoire de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest, le lieu historique racontera la vie des travailleurs qui en faisaient partie, en insistant sur la diversité de la main-d'oeuvre, l'intéressant mélange des cultures, la loyauté envers la communauté, l'économie, les technologies et l'environnement – facteurs qui, collectivement, ont modelé leur existence. Les visiteurs repartiront davantage conscients de la valeur des ressources naturelles et culturelles ainsi que du rôle des lieux historiques nationaux dans l'identité canadienne.

Le lieu historique national Gulf of Georgia Cannery sera exploité par une société sans but lucratif en vertu d'un accord conclu avec Parcs Canada. Les recettes générées serviront à contrebalancer les coûts d'exploitation. La conserverie sera une source de fierté et ravivera l'esprit communautaire des entreprises, de la fonction publique, des syndicats, des particuliers et d'autres groupes d'intervenants.

Le village de Steveston sera un port de pêche actif et une destination touristique régionale, et la municipalité de Richmond lui reconnaîtra ce double statut. À titre de grande attraction du front de mer de Steveston, la conserverie entretiendra des liens manifestes avec d'autres installations et attractions de la collectivité. De par son emplacement au coeur d'un port de pêche opérationnel, la conserverie contribuera à faire revivre l'histoire. Les participants aux programmes de diffusion externe seront invariablement satisfaits des services offerts par le lieu historique.

5. PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES



5.1. CONTEXTE

La conserverie se trouve dans une collectivité dynamique en plein essor. Il n'est donc pas étonnant que le complexe ait été menacé de disparition par le passé et qu'il ne sera pas facile de continuer d'en protéger le cadre historique et de préserver les modes d'utilisation des terres adjacentes. Au début des années 1970, un groupe de citoyens voués à la préservation du patrimoine, qui devaient plus tard fonder la Gulf of Georgia Cannery Society, ont souvent dû intervenir ou inciter les autorités à intervenir pour préserver la conserverie. Craignant que le statut qui lui avait été conféré en 1976 ne suffise pas à la sauvegarder, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada informé le ministre de l'époque des menaces qui pesaient sur la conserverie. Elle a recommandé que le complexe soit protégé contre un effondrement imminent et que le gouvernement du Canada procède à son acquisition sans délai. Si la conserverie a pu survivre en tant que repère historique, c'est grâce aux efforts concertés de la Commission, de la Gulf of Georgia Cannery Society et d'autres défenseurs du patrimoine.

5.2. RESSOURCES CULTURELLES QUI REPRÉSENTENT L'IMPORTANCE NATIONALE

5.2.1. Ressources culturelles de niveau I et de niveau II – Définition

Pour les besoins du présent plan directeur, le terme « ressources culturelles » comprend les ressources de niveau I et de niveau II, au sens donné ci-dessous :

Les ressources culturelles de niveau I sont celles qui ont un lien direct avec les motifs à l'origine de la création du lieu historique. Elles revêtent de la valeur aussi bien pour leurs attributs physiques que pour leurs attributs associatifs. Les ressources de niveau I comprennent l'endroit désigné, les ressources in situ qui se trouvent dans les limites de l'endroit administré et qui ont un lien direct avec les motifs à l'origine de la création du lieu historique, les ressources culturelles qui, d'après les procès-verbaux de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, contribuent à l'importance historique de l'endroit désigné et, enfin, les objets qui ont un lien direct avec l'objectif de commémoration et avec le lieu historique (ils peuvent se trouver à l'intérieur ou à l'extérieur des limites de l'endroit désigné).

Les ressources culturelles de niveau II sont celles qui ont une valeur historique sans toutefois avoir de lien direct avec les motifs à l'origine de la création du lieu historique. Il peut s'agir de ressources culturelles qui sont associées à l'industrie de la pêche sur la côte Ouest, mais qui n'ont aucun lien direct avec la conserverie.

5.2.2. Ressources du patrimoine bâti à l'endroit désigné

Valeurs physiques et associatives des bâtiments

En tant que complexe industriel, la conserverie renferme une importante collection de bâtiments interreliés, comme le montre la figure 3 ci-dessous. Pour en savoir plus sur les ressources patrimoniales de la conserverie, le lecteur est prié de se reporter à l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national Gulf of Georgia Cannery. Les paragraphes qui suivent présentent une description du rôle de chaque bâtiment dans l'industrie de la pêche sur la côte Ouest, ainsi qu'un court résumé de leurs principales valeurs physiques et associatives.

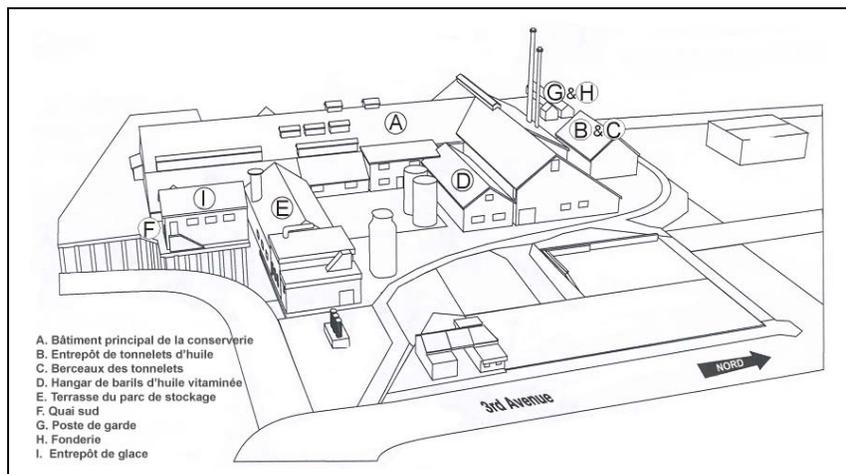


Figure 3:
Ressources patrimoniales de
l'endroit désigné

5.2.2.1. Bâtiment de la conserverie (1894)

Ce bâtiment est le résultat des nombreuses modifications qui ont été apportées au fil des ans à la conserverie originale, dont la construction remonte à 1894. Il avait été construit à l'origine pour abriter l'équipement industriel nécessaire à la mise en conserve du saumon rouge à des fins d'exportation. Le bâtiment a été maintes fois adapté, au gré de l'évolution des exigences industrielles. Plusieurs annexes sont venues s'y greffer, notamment, en 1948, l'usine de transformation du hareng et, en 1956, le hangar à séchoirs, qui a lui-même été agrandi en 1964. De plus, le toit du bâtiment a été surélevé de façon que la conserverie puisse loger des évaporateurs.

Valeurs associatives:

- Le bâtiment de la conserverie symbolise l'évolution de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest sur une période de 100 ans.
- Les travaux d'agrandissement et de modification reflètent l'évolution des modes de production industrielle.
- La forme de l'extérieur, les volumes de l'intérieur, les pratiques de construction et la diversité des finitions témoignent des fonctions diverses que le bâtiment a été appelé à remplir au fil des ans.
- La dimension du bâtiment et sa présence révèlent l'envergure de la pêche industrielle de l'époque.
- Le bâtiment de la conserverie représente la transformation du poisson à grande échelle ainsi que le rôle que ce secteur d'activité a joué dans le développement de l'industrie et dans l'essor économique d'une importante région du Canada.
- Le caractère utilitaire du bâtiment et des matériaux symbolise la vocation lucrative de l'industrie.
- La prééminence physique du bâtiment à Steveston reflète l'importance de l'industrie pour la collectivité.

Valeurs physiques:

- La conserverie est un grand bâtiment à charpente de bois qui a été construit sur un quai surplombant le fleuve Fraser.
- L'agencement des couleurs de l'extérieur constitue le principal élément unificateur du complexe.
- L'extérieur se caractérise par un toit à pignon pourvu d'évents de chaque côté.
- L'architecture de base se distingue par des espaces organisés en fonction des activités industrielles.
- Le bâtiment est orienté vers l'intérieur; le nombre de points d'accès et de fenêtres est très limité.
- Les liens physiques qui unissent le bâtiment à un bassin d'eau navigable font partie intégrante de son rôle historique.
- Les caractéristiques et les matériaux du bâtiment sont fonctionnels et utilitaires.

- Les espaces (la chaîne de mise en conserve), le mobilier (dans les casiers), les artefacts et l'équipement de niveau I (l'entrepôt de glace et l'usine de transformation du hareng), les graffiti, les pièces de fixation, la saleté, l'huile, les panneaux, les résidus d'écaillés de poisson et les marques d'usure témoignent de l'ancien rôle de la conserverie.

5.2.2.2. Entrepôt de tonnelets d'huile (1941)

Construit en 1941, ce bâtiment servait à l'entreposage des tonnelets contenant l'huile de poisson produite à l'usine de transformation du hareng.

Valeurs associatives:

- Ce bâtiment illustre les changements qui sont survenus dans l'industrie de la pêche et le rôle industriel de la conserverie en particulier, surtout la création de produits à base d'huile de poisson pendant et après la Seconde Guerre mondiale.
- La forme et la masse de l'extérieur, les volumes de l'intérieur, le mode de construction et le caractère utilitaire de la finition témoignent de l'évolution du bâtiment et de la propriété.

Valeurs physiques:

- L'intérieur a un caractère industriel : absence de finition, charpente exposée, un espace unique ouvert jusqu'au toit.
- La charpente du bâtiment est soutenue par des poteaux ronds et des poutres en bois massif: le toit à pignon est revêtu de métal.
- Les espaces du bâtiment sont organisés selon leur fonction, comme en témoignent notamment la rampe du côté ouest et la porte étroite du côté est.

5.2.2.3. Berceaux des tonnelets (1941)

Ces ouvrages soutenaient les grands tonnelets d'huile de poisson et faisaient donc partie de l'infrastructure aménagée à l'appui de l'usine de transformation du hareng.

Valeurs associatives :

- La forme et la masse, les matériaux et le bâti des berceaux fournissent des indications sur l'évolution du complexe et de la propriété, notamment la fabrication de produits d'huile de poisson.
- Les berceaux sont associés au rôle qu'a joué la conserverie dans la transformation du hareng après 1939.

Valeurs physiques :

- Les berceaux sont faits en bois et sont soutenus par des poutres et des poteaux en bois.
- L'emplacement des berceaux, du côté est de l'entrepôt des tonnelets, révèle leur fonction d'appui aux installations de transformation du hareng.

5.2.2.4. Hangar de barils d'huile vitaminée (1940)

Ce bâtiment servait à l'entreposage, au raffinage et au mélange des huiles de poisson, issues principalement de la transformation du hareng. Il est associé à l'évolution de la demande de produits de la mer. En l'occurrence, la Seconde Guerre mondiale a engendré une demande de protéines peu coûteuses, ce qui a mené à la mise en conserve du hareng, puis à sa transformation comme procédé secondaire. Après la guerre, la transformation du hareng est devenue la principale activité de la conserverie.

Valeurs associatives :

- Cette annexe, qui a été construite plus tard, reflète l'évolution de l'industrie de la pêche, notamment la mise au point de technologies et d'équipement de transformation du poisson, de même que les sous-produits qui en sont issus.
- La forme et la masse de l'extérieur, les volumes de l'intérieur, la construction et la finition utilitaire témoignent de l'évolution du complexe et du bâtiment.

Valeurs physiques :

- La forme et le tissu du hangar sont conformes à ceux du bâtiment principal de la conserverie, notamment la charpente de bois, le toit à pignon revêtu de bardeaux de bois et les planchers en planches de bois soutenus par des poteaux en bois massif.
- L'organisation de l'espace reflète la fonction du bâtiment, les quatre salles de barils se trouvant tout près de l'aire de transformation centrale.
- L'emplacement du hangar et la porte coulissante découpée à proximité de la terrasse du parc de stockage reflètent la nécessité d'accéder facilement au bâtiment.
- La forme de l'extérieur est conforme à celle du bâtiment principal de la conserverie.

5.2.2.5. Terrasse du parc de stockage (1940-1943)

Cet ouvrage servait de plateforme pour l'entreposage des sous-produits de la mise en conserve et de l'extraction d'huile de hareng.

Valeurs associatives:

- Cette annexe, qui est venue plus tard se greffer au bâtiment principal, témoigne de l'évolution de l'industrie de la pêche et de la conserverie, c'est-à-dire de l'adoption de procédés de transformation du hareng et de fabrication de sous-produits de l'huile de poisson.
- Les réservoirs reflètent la raison d'être de la terrasse.

Valeurs physiques:

- La terrasse est faite de planches de bois soutenues par des poutres et des poteaux ronds en bois massif.
- La rampe reliant la terrasse à la terre ferme fait partie intégrante de la structure.
- Deux des réservoirs d'huile originaux sont encore sur place.

5.2.2.6. Quai sud (original – 1906; reconstruction et annexe – 1942)

Une petite section de trois mètres du quai sud a été classée ressource culturelle de niveau I. Les autres parties du quai n'ont pas le même statut parce qu'elles ont été modifiées et remplacées. Le quai sud servait à la réception du poisson fraîchement pêché, au chargement et au déchargement des fournitures de la conserverie, au mouillage des bateaux et au stockage des bacs à vitriol (sulfate de cuivre), substance utilisée pour le traitement des filets.

Valeurs associatives:

- Le quai représente le lien historique direct qui relie la conserverie au fleuve et à l'industrie de la pêche, notamment pour le déchargement du poisson destiné à la transformation dans la conserverie.
- L'ouvrage est associé aux fonctions historiques de déchargement du poisson en vue de la transformation.

Valeurs physiques:

- La forme et le tissu du quai ont changé avec le temps, mais ils demeurent conformes au type de construction original.
- L'ouvrage consiste en une plateforme de planches de bois soutenue par des poutres et des poteaux ronds en bois massif.

5.2.2.7. Poste de garde (1944)

Ce bâtiment servait de poste de garde pour la sécurité du complexe.

Valeurs associatives:

- Construite plus tard, cette annexe reflète les changements survenus dans l'industrie de la pêche, en particulier les exigences accrues en matière de sécurité pendant la guerre.
- La forme et la masse de l'extérieur, de même que les volumes, la construction et la finition de l'intérieur, reflètent l'évolution du bâtiment et du complexe.
- L'emplacement du poste de garde à l'entrée du complexe de la conserverie reflète la fonction du garde.

Valeurs physiques:

- La forme et le tissu sont conformes à ceux du bâtiment principal de la conserverie, y compris le plancher en planches de bois, les poutrelles de bois, les poutres du plancher et le toit à pignon revêtu de bardeaux de cèdre.
- Le bâtiment est soutenu par des poteaux et des poutres de bois massif.

5.2.2.8. Fonderie (1940)

Jusque dans les années 1960, ce bâtiment servait de fonderie. C'est là qu'étaient fabriqués les poids utilisés pour le lestage des filets de pêche, qui étaient entreposés tout près, dans l'atelier à sennes de la Canfisco. La fonderie faisait également office d'entrepôt.

Valeurs associatives:

- Cette annexe relativement récente reflète les changements qui sont survenus dans l'industrie de la pêche.
- L'intérieur, y compris les deux aires de rangement et l'atelier, reflète la fonction du bâtiment.

Valeurs physiques:

- Le bâtiment est soutenu par des poutres et des poteaux de bois massif.
- La finition intérieure, à savoir les étagères en bois et le plancher en planches de bois de l'aire de rangement, le plancher en béton de l'atelier, la cheminée en brique, la porte coulissante de l'atelier et les murs non finis, reflète la fonction du bâtiment.

5.2.2.9. Entrepôt de glace (1943)

Ce bâtiment servait à l'entreposage de la glace dont avait besoin la flottille de pêche de la Canadian Fishing Company. La glace produite à l'usine de la société était expédiée à la conserverie, où elle était broyée et chargée à bord des bateaux ou utilisée pour le stockage du saumon frais destiné à l'expédition.

Valeurs associatives:

- La forme et la masse de l'extérieur, de même que les volumes, l'architecture et la finition de l'intérieur, témoignent de l'évolution du complexe. En l'occurrence, le bâtiment est associé à l'expansion des marchés intérieurs de poisson frais.

Valeurs physiques:

- L'emplacement du bâtiment sur l'eau, près du front de mer, reflète sa fonction historique – faciliter l'accès à la glace pour les bateaux de pêche.
- La forme et le tissu de l'entrepôt de glace sont conformes à ceux du bâtiment principal de la conserverie : charpente de bois soutenue par des pilotis et toit à pignon revêtu de bardeaux de bois.
- L'intérieur révèle l'utilisation qui a été faite du bâtiment, notamment les serpentins des congélateurs et la lourde porte isolée, les hautes portes de l'étage, qui facilitaient le transport de la glace depuis le quai jusqu'à l'intérieur du bâtiment, les planchers en béton et en planches de bois ainsi que les murs isolés à l'aide de copeaux de bois.

5.2.3. Situation actuelle

Depuis la publication du plan directeur de 1994, Parcs Canada et ses partenaires ont déployé beaucoup d'efforts pour protéger et mettre en valeur les ressources du patrimoine bâti. Malgré la découverte d'une grave infestation de lyctides, d'importants travaux ont été faits pour stabiliser le complexe de la conserverie : assujettissement des bâtiments historiques, réfection des structures, installation d'un système de gicleurs et de pare-feu, réparation de la toiture et rénovation des pilotis et du quai.

En remplaçant les matériaux qui s'étaient détériorés et en appliquant le pesticide Timbor, deux mesures approuvées à l'issue d'un examen découlant de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, il a été possible de remédier aux dommages causés par les lyctides. L'infestation devra cependant faire l'objet d'une surveillance régulière.

Parcs Canada entend terminer le relevé patrimonial de l'ensemble des bâtiments du complexe, tâche qu'il a entreprise en 1993. Le présent plan lui offre l'occasion d'évaluer la stratégie de conservation et d'entretien du lieu historique, de peaufiner son plan d'intervention en cas d'inondation afin de tenir compte d'autres désastres naturels, tels que des tremblements de terre ou des incendies, ainsi que de créer et d'évaluer des expositions et d'autres moyens de diffusion de messages d'interprétation associés au patrimoine bâti. En outre, Parcs Canada réévaluera les propositions du plan de 1994 en ce qui a trait à l'entrepôt de glace et à la mezzanine est.

5.2.4. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les ressources du patrimoine bâti qui symbolisent ou qui représentent l'importance historique nationale de la conserverie soient à l'abri de toute détérioration et de toute autre menace.

Objectifs:

- Cerner, documenter, protéger et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des ressources in situ de façon à respecter leur importance nationale.
 - Documenter la valeur des bâtiments historiques en procédant à des relevés patrimoniaux et à des travaux de surveillance complets.
 - Présenter les valeurs associatives des bâtiments historiques.
 - Préserver l'emplacement, l'orientation, la conception architecturale, le style et les dimensions des ressources historiques.
 - Protéger les caractéristiques physiques qui témoignent de l'évolution du bâtiment.
- Préserver les points de vue internes et externes de façon que la masse et les dimensions demeurent intactes.
 - Documenter et préserver le tissu original, la forme, les techniques de construction et les autres éléments qui témoignent de la fonction des bâtiments tout en respectant les pratiques de conservation reconnues.

Mesures:

- Continuer d'accorder la priorité à la protection, à l'entretien et à la sécurité publique dans la gestion des ressources de niveau I.
- Mettre au point une base de données pour répertorier, stocker et tenir à jour des dossiers, des dessins, des archives photographiques, des plans de l'ouvrage au moment de sa découverte et des plans de l'ouvrage fini pour les ressources de niveau I et de niveau II.
- Examiner et actualiser le plan de conservation et d'entretien du lieu historique afin de faciliter la préservation et l'entretien à long terme des ressources de niveau I et de niveau II, notamment en adoptant des méthodes appropriées qui permettent d'atténuer l'impact des visiteurs sur le tissu historique et en surveillant l'infestation de lyctides.
- Évaluer et améliorer au besoin la stratégie de mise en valeur des ressources de niveau I, fixer des objectifs d'apprentissage pour chaque ressource et surveiller le niveau de compréhension du public.
- Faire le relevé des ressources patrimoniales dès l'achèvement de nouveaux travaux d'aménagement, notamment la nouvelle galerie et l'aire d'orientation, l'usine de transformation du hareng et les parties encore non aménagées de l'entrepôt de glace.
- Élaborer un plan d'intervention complet pour préserver les ressources du patrimoine contre les sinistres, notamment en adoptant des mesures de prévention et des procédures de protection civile.
- Annuler les projets de conversion de l'entrepôt de glace en restaurant et de la mezzanine supérieure en centre administratif, comme le proposait le plan directeur de 1994. Ces projets d'immobilisations auraient nécessité un niveau d'intervention extrême et altéré irrémédiablement l'intégrité commémorative du lieu historique.

5.3. BIENS CULTURELS MEUBLES

5.3.1. Collections

Les collections de la conserverie sont composées d'objets et de documents qui revêtent une importance culturelle particulière (objets historiques, vestiges archéologiques, archives bibliothécaires) ainsi que de reproductions devant servir à l'interprétation. Ces collections sont essentiellement de nature industrielle ou sont principalement associées à la récolte et à la transformation du poisson sur la côte Ouest. Elles se classent dans trois grandes catégories, selon leur origine :

- 1) Objets, documents et vestiges archéologiques acquis par Parcs Canada avant l'ouverture du lieu historique en 1994, notamment la machinerie in situ associée à l'usine de transformation du hareng ainsi que les documents et les objets historiques liés à l'industrie de la pêche sur la côte Ouest.
- 2) Documents et objets historiques acquis par la Gulf of Georgia Cannery Society ou par Parcs Canada et utilisés à la conserverie ou ailleurs dans l'industrie de la pêche sur la côte Ouest.
- 3) Reproductions (télécopies comprises), documents et objets contemporains ou historiques, acquis par Parcs Canada ou par la Gulf of Georgia Cannery Society à des fins d'interprétation, de démonstration, d'éducation ou de référence.

5.3.2. Valeurs

Valeurs associatives:

- L'usine de transformation du hareng consiste en de la machinerie installée à la conserverie – des technologies qui ont été adaptées aux changements survenus dans l'industrie.
- L'usine de transformation du hareng fait appel à une technologie typique, c'est-à-dire un système d'autoclaves, de presseoirs, de convoyeurs et de séchoirs, pour la transformation du hareng en huile et en farine.
- Les variations dans la couleur et la conception de l'équipement reflètent la nature de l'activité industrielle : la forme dépendait de la fonction.
- La collection d'artefacts est composée d'une série d'agrès et d'engins de pêche ainsi que de documents et d'objets connexes recueillis par Parcs Canada et par la Gulf of Georgia Cannery Society pour rendre hommage à la collectivité.
- Le matériel et les techniques de fabrication qui font partie de la collection d'artefacts témoignent de la diversité et de la complexité de l'équipement dont l'industrie avait besoin pour fonctionner efficacement.
- La grande dimension des objets eux-mêmes révèle l'envergure et la portée d'une exploitation de pêche industrielle.

Valeurs physiques:

- La majeure partie de l'équipement de transformation du hareng est faite de métal ferreux.
- Les objets meubles sont faits de métal ferreux, de bois, de coton et de lin.
- L'emplacement de l'équipement de transformation du hareng à l'intérieur de la conserverie reflète son caractère utilitaire, de même que l'adoption de technologies provenant d'autres industries.
- De nombreux artefacts et pièces d'équipement ont changé de fonction, comme en témoignent les ajouts ou les modifications qui ont permis d'améliorer le fonctionnement ou de faciliter les opérations (p. ex. : les ouvriers de la conserverie ont modifié le volant de manoeuvre qui se trouvait à 15 pieds du sol en y soudant un accessoire permettant de l'actionner ou de le verrouiller sans avoir à emprunter la passerelle supérieure).
- Les marques d'usure, les améliorations apportées à la fonction des objets, les graffiti et l'utilisation des divers matériaux et finis révèlent la nature industrielle du complexe.

5.3.3. Situation actuelle

La collection actuelle du lieu historique compte des artefacts, des objets et des archives de niveau I et de niveau II. Parcs Canada a produit une description des collections, et il a entrepris un inventaire et une évaluation complète qui devraient permettre de circonscrire les ressources de niveau I et de niveau II.

Parcs Canada a rédigé un manuel d'entretien des expositions qui porte uniquement sur les artefacts et les objets en montre, et non sur ceux qui sont en stockage. Il a effectué une énorme quantité de travail en vue de conserver et de stabiliser les artefacts faisant partie de la collection. En raison de leur dimension, des matériaux dont ils sont faits et de leur nature presque structurale, ce travail s'est révélé un défi de taille. Les visiteurs apprécient particulièrement l'exposition sur la chaîne de mise en conserve. L'usine de transformation du hareng a été assujettie, et les préparatifs en vue de l'exposition vont bon train.

Plusieurs artefacts et objets de niveau I et de niveau II sont actuellement en montre et servent à la bonne marche des programmes d'interprétation. Les expositions et les programmes d'interprétation récemment mis au point mettent à contribution ces artefacts pour diffuser des messages d'importance nationale et pour présenter les valeurs patrimoniales. Parcs Canada et ses partenaires prévoient de procéder à une évaluation pour déterminer le degré d'efficacité de la stratégie de mise en valeur du lieu historique.

Parcs Canada et la Gulf of Georgia Cannery Society ont conclu des accords de financement, d'exploitation et de location. L'accord d'exploitation confie à la Gulf of Georgia Cannery Society la responsabilité de protéger les collections. Il renferme aussi des dispositions sur le prêt d'artefacts ainsi que sur l'accès par la Gulf of Georgia Cannery Society aux collections et aux systèmes d'information de Parcs Canada.

5.3.4. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Faire en sorte que les biens culturels meubles qui symbolisent ou qui représentent l'importance du lieu historique soient à l'abri de toute détérioration et de toute autre menace.

Objectifs:

- Répertorier, évaluer, gérer, protéger, entretenir et mettre en valeur les artefacts, les objets meubles, les collections et les archives dont Parcs Canada et la Gulf of Georgia Cannery Society sont les propriétaires et les gestionnaires, le tout dans le respect des pratiques de conservation généralement acceptées, de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada ainsi que d'autres politiques ou ententes pertinentes.
- Présenter les objets historiques des deux collections selon leur valeur respective et en assurer l'accessibilité à des fins de recherche et d'interprétation.

Mesures:

- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de conservation et d'entretien des biens culturels meubles afin de répondre aux exigences à court et à long terme, en mettant l'accent sur les mesures de conservation préventives.
- Dans le respect des politiques et des procédures actuelles de gestion des ressources culturelles, tenir un répertoire des ressources de niveau I et de niveau II et assurer l'entretien de la collection.
- Mettre à jour les données sur la gestion des collections et les intégrer au système d'information sur les artefacts de Parcs Canada ainsi qu'à d'autres programmes informatiques compatibles.
- Examiner et évaluer l'ensemble des stratégies de conservation et d'entretien des collections afin de s'assurer qu'elles s'inscrivent dans les opérations du lieu historique ainsi que dans les politiques et les directives pertinentes.
- Dans le cadre d'un processus structuré, évaluer la stratégie de mise en valeur et de protection des artefacts, afin de déterminer dans quelle mesure celle-ci facilite la diffusion des messages d'importance nationale.
- Élaborer un plan d'intervention complet afin de protéger et de préserver les biens meubles en cas d'urgence, en prenant soin notamment d'établir des mesures de prévention et des procédures de protection civile.

5.4. RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

5.4.1. Vestiges archéologiques à la conserverie

Plusieurs fouilles archéologiques ont été entreprises à la conserverie dans le sillage d'une évaluation archéologique préliminaire menée en 1987. Ces travaux étaient liés à des projets d'aménagement, tels que la construction d'un terrain de stationnement, ou à des interventions structurales telles que celles qui ont été effectuées à la fonderie et à l'entrepôt des tonnelets. Parcs Canada a aussi procédé à des fouilles préliminaires en quête des anciens logements des ouvriers japonais et d'autres communautés ethniques. Enfin, il a compilé des données sur les artefacts exhumés lors des fouilles archéologiques.

5.4.2. Situation actuelle

Le plan directeur de 1994 mettait en évidence les ressources archéologiques de la zone intertidale entre les bâtiments de la conserverie et dans les zones sèches situées au nord et à l'est du bâtiment principal. À l'époque, Parcs Canada avait décidé d'entreprendre des fouilles principalement comme mesure d'atténuation dans les secteurs où le sol devait être perturbé.

Avant que le terrain de stationnement en gravier ne soit aménagé au nord du bâtiment principal de la conserverie, Parcs Canada avait établi que les ressources archéologiques ne seraient pas perturbées si l'installation était construite par-dessus le site. Le drainage suscitait cependant des préoccupations, le stationnement devant être muni de bordures et de collecteurs d'eaux pluviales.

Le Rapport sur l'état des parcs de 1997 accordait la cote « Médiocre » à la conserverie au chapitre des sites archéologiques. Le rapport précisait ce qui suit : « La connaissance des éléments archéologiques est limitée; les fouilles archéologiques ont établi la présence de ressources, mais aucune recherche détaillée n'a été entreprise. »

Les travaux archéologiques effectués au lieu historique n'ont pas été constants, certes, mais les conclusions tirées dans le Rapport sur l'état des parcs de 1997 semblent plutôt négatives, compte tenu du volume de renseignements qui ont été compilés et de leur application possible aux programmes de protection et de mise en valeur du lieu historique.

Il est vrai que la priorité a été accordée à d'autres ressources culturelles et à d'autres exigences opérationnelles ces dernières années. Par conséquent, le plan directeur donne à Parcs Canada l'occasion de concevoir une stratégie complète de recherche et de gestion des ressources qui viendra remédier aux lacunes antérieures dans le domaine de l'identification, de la protection et de la mise en valeur des sites et des ressources archéologiques.

Les projets d'aménagement futurs dans des secteurs tels que le terrain de stationnement devront faire l'objet d'une évaluation archéologique. De plus, les exploitants du lieu historique devront fournir l'aide appropriée aux propriétaires fonciers voisins et les encourager à tenir compte des incidences de leurs activités sur les ressources archéologiques et les vestiges du paysage culturel dans leurs plans d'aménagement futurs.

5.4.3. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les ressources qui symbolisent ou qui représentent l'importance du lieu historique soient à l'abri de toute détérioration et de toute autre menace.

Objectifs:

- Continuer de faire le relevé des sites et des ressources archéologiques de la conserverie.
- Trouver, protéger, entretenir et mettre en valeur les sites et les ressources archéologiques qui s'inscrivent dans l'objectif de commémoration.
- Délimiter les sites archéologiques et encourager les propriétaires fonciers voisins à protéger et à entretenir les ressources archéologiques qui s'inscrivent dans l'objectif de commémoration.

Mesures:

- Élaborer une stratégie visant à faciliter la tenue d'une évaluation et de recherches archéologiques poussées au lieu historique.
- Après avoir trouvé les sites et les ressources archéologiques, faire preuve de leadership en collaborant avec d'autres autorités et propriétaires fonciers afin de circonscrire, de consigner et de protéger les ressources archéologiques et les vestiges du paysage qui se trouvent dans le périmètre de l'endroit désigné, dans le cadre historique de la conserverie et sur les terres avoisinantes.
- Évaluer le programme de mise en valeur actuel du lieu historique dans le but d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie de mise en valeur assortie des objectifs suivants :
 - faire ressortir la valeur patrimoniale des sites archéologiques, des ressources et des vestiges du paysage;
 - établir des objectifs généraux pour le public et les clients afin de veiller à ce qu'ils comprennent mieux les valeurs patrimoniales des sites archéologiques, des ressources et des vestiges du paysage;
 - par un programme de surveillance, déterminer dans quelle mesure le public comprend les valeurs patrimoniales des sites archéologiques, des ressources et des vestiges du paysage;
 - offrir une gamme variée de programmes sur place qui aident les clients et le public à mieux comprendre les valeurs patrimoniales des vestiges du paysage, des sites archéologiques et des ressources.

5.5. CADRE HISTORIQUE

5.5.1. Situation actuelle

Par leurs efforts concertés, Parcs Canada, la Gulf of Georgia Cannery Society et les propriétaires fonciers voisins ont remédié à de nombreux problèmes qui menaçaient le cadre historique de la conserverie. Pêches et Océans Canada et l'administration portuaire de Steveston se sont montrés très coopératifs en veillant au respect de la valeur patrimoniale des propriétés qui leur appartiennent. En outre, un protocole d'entente a été établi pour l'utilisation du quai, de façon à offrir un accès contrôlé à ceux et à celles qui participent à des visites guidées d'interprétation.

La propriété du hangar à boîtes de conserve (terrain vague situé un peu à l'ouest de la conserverie) continuera d'appartenir à Pêches et Océans Canada. Ce ministère envisage actuellement de conclure un bail avec la municipalité de Richmond pour l'aménagement d'un petit parc ou la réalisation d'un projet touristique local. La Gulf of Georgia Cannery Society siège au comité chargé du projet, et Parcs Canada aura l'occasion d'examiner toute proposition d'aménagement de la propriété. Les parties intéressées sont conscientes du fait que la Gulf of Georgia Cannery Society et Parcs Canada souhaitent protéger le cadre historique de la conserverie et préserver les modes d'utilisation des terres situées autour du lieu historique. De plus, Pêches et Océans Canada et l'administration portuaire de Steveston comprennent l'importance de préserver le cachet patrimonial de l'atelier à filets. Parcs Canada compte examiner toute proposition d'intervention susceptible de modifier ce bâtiment. Grâce à de nouvelles expositions et à de nouveaux programmes d'interprétation, le public a accès aux messages concernant le cadre historique du complexe. Parcs Canada compte procéder à des évaluations diagnostiques pour déterminer le degré d'efficacité de la stratégie de mise en valeur du lieu historique.

Il faudra entreprendre d'autres recherches afin de comprendre plus à fond les valeurs patrimoniales rattachées au cadre historique de la conserverie. À cet égard, Parcs Canada devra identifier les principaux intéressés et délimiter l'endroit où ces recherches auront lieu, afin d'accroître l'accessibilité des ressources et d'en faciliter l'extraction. Il a négocié des accords de financement, d'exploitation et de location avec la Gulf of Georgia Cannery Society. L'accord de financement confère à la Gulf of Georgia Cannery Society la responsabilité de favoriser la protection du cadre historique et du contexte du lieu historique.

Enfin, pour améliorer l'orientation des visiteurs à l'intérieur du complexe, Parcs Canada travaille actuellement à élaborer une stratégie d'aménagement paysager et de promotion de l'image du lieu historique qui contiendra des lignes directrices sur le choix des caractéristiques contemporaines extérieures, telles que les bancs et la signalisation.

5.5.2. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Suggérer et prendre des mesures aptes à protéger le cadre historique de la conserverie et les modes d'utilisation des terres avoisinantes.

Objectifs:

- Travailler en collaboration avec la Gulf of Georgia Cannery Society afin de préserver le caractère patrimonial des bâtiments.
- Collaborer avec les propriétaires et les exploitants de l'atelier à filets de la Canfisco et d'autres bâtiments industriels des environs immédiats du complexe afin de préserver le caractère patrimonial de ces ouvrages.;
- Travailler de concert avec les résidents de la localité, la Gulf of Georgia Cannery Society, la municipalité de Richmond, les commerçants de Steveston et les propriétaires fonciers voisins afin de préserver le cachet historique du village de Steveston.

- Collaborer avec l'administration portuaire de Steveston, Pêches et Océans Canada et d'autres propriétaires fonciers afin de préserver le caractère halieutique industriel des environs immédiats.
- Favoriser le maintien de l'emplacement et de l'orientation des bâtiments historiques existants.
- Par l'entremise des activités de mise en valeur du lieu historique, révéler l'importance historique des environs immédiats et du paysage culturel élargi.
- Encourager les propriétaires fonciers voisins à garder les paysages intacts du quai jusqu'aux bâtiments, du lieu historique jusqu'au village de Steveston, de la rue Moncton jusqu'à la conserverie et du lieu historique jusqu'au chenal Cannery.
- Encourager les responsables de l'aménagement contemporain des environs immédiats du lieu historique à respecter les valeurs commémoratives du cadre historique de la conserverie et les avantages contextuels de la proximité d'un village de pêche historique.

Mesures:

- Évaluer et compiler les résultats des travaux de recherche déjà terminés, préparer une bibliographie annotée et cerner les lacunes au chapitre des connaissances sur le cadre historique de la conserverie et sur les modes d'utilisation des terres adjacentes.
- Entreprendre des recherches historiques sur les sources primaires et secondaires afin de cerner les profils de croissance et de développement au fil des ans.
- Évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer une stratégie qui tienne compte des valeurs commémoratives du cadre historique, qui soit assortie d'objectifs d'apprentissage généraux pour le public et qui permette de surveiller le degré de compréhension du public.
- Faire preuve de leadership en collaborant avec les propriétaires fonciers voisins afin de mettre en valeur et, si possible, de protéger d'autres caractéristiques patrimoniales de la région de Steveston.
- Favoriser la protection de tous les bâtiments de niveau I en tant qu'éléments fondamentaux du cadre historique de la conserverie et prévoir des activités de mise en valeur.
- Surveiller et évaluer les impacts de toutes les activités, y compris les projets d'aménagement contemporain, sur l'intégrité du cadre historique de la conserverie et les modes d'utilisation des terres adjacentes, et recommander des mesures appropriées en vue de les atténuer.
- Surveiller les paysages délimités afin d'aider à préserver la visibilité de la conserverie à partir de divers points de vue, afin que le lieu historique conserve son allure de complexe industriel établi sur un front de mer axé sur la pêche.
- Participer activement à des activités de planification locales, notamment à la révision du plan communautaire officiel de la municipalité de Richmond.
- Travailler en collaboration avec Pêches et Océans Canada, l'administration portuaire de Steveston et la municipalité de Richmond afin de veiller à ce que les projets d'aménagement de la propriété du hangar à boîtes de conserve respectent les valeurs patrimoniales du lieu historique.
- Veiller à ce que les valeurs patrimoniales rattachées au cadre historique et les modes d'utilisation historique des terres adjacentes soient respectés pendant l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie d'aménagement paysager et de promotion de l'image du lieu historique.

6. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE



6.1. SITUATION ACTUELLE

L'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national a été rédigé en 1998, soit après la publication du plan directeur de 1994. Depuis 1998, les exploitants du lieu historique s'emploient à faire en sorte que les messages d'importance nationale soient entièrement intégrés au programme de mise en valeur de la conserverie. Le lieu historique dispose d'un programme dynamique, qui comprend notamment des visites guidées d'interprétation personnalisées, des démonstrations, des expositions, des montages, des activités spéciales, des ateliers, des conférences, des programmes scolaires, des programmes à l'intention des étudiants en anglais langue seconde et des programmes de diffusion externe.

Dans la salle d'exposition du bâtiment principal, une partie de l'espace a été réservée aux expositions temporaires, aux expositions itinérantes, aux expositions d'art et aux expositions de photos. Parcs Canada et la Gulf of Georgia Cannery Society comptent aussi aménager une salle de la découverte pour les enfants et inaugurer l'exposition sur l'usine de transformation du hareng. De plus, Parcs Canada s'était proposé de monter une exposition chronologique sur l'évolution de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest, qui aurait aussi raconté le rôle des Premières nations et l'histoire de la création d'une main-d'oeuvre diversifiée. Malheureusement, cette initiative a dû être reportée jusqu'à ce que l'unité de gestion dispose d'un budget de fonctionnement suffisant. Lorsqu'il verra le jour, ce projet contribuera grandement à l'atteinte des objectifs présentés dans l'énoncé de vision.

6.2. CLIENTÈLE CIBLE

Le lieu historique compte trois grands marchés : les résidents de Steveston et de Richmond, les touristes de la vallée du bas Fraser et des autres régions de la Colombie-Britannique et les visiteurs de l'extérieur de la province et de l'étranger.

La conserverie accueille également des groupes spéciaux auxquels elle accorde une grande importance, dont les groupes scolaires, les participants à des programmes d'anglais langue seconde, les groupes organisés d'adultes, les participants au programme de diffusion externe et les spécialistes. Il se peut aussi que le lieu historique national attire un marché secondaire de participants à des voyages organisés depuis Vancouver ou depuis l'extérieur de Vancouver.

6.3. MESSAGES D'IMPORTANCE NATIONALE

Les messages d'importance nationale découlent directement de l'énoncé des objectifs de commémoration. Ces messages reposent sur un certain nombre d'éléments qu'il importe de comprendre. De façon générale, le lieu historique relate l'histoire du développement de l'industrie de la pêche depuis les années 1870 jusqu'à nos jours, et le complexe de la conserverie est l'endroit d'où doivent être diffusés les messages portant sur le développement de cette industrie. Voici les principaux messages qui doivent être communiqués et qui révèlent l'objet même de la commémoration:

L'évolution de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest depuis les années 1870 jusqu'à nos jours est un thème d'importance historique nationale.

- Une industrie qui a grandement contribué au développement économique du Canada.
- Une industrie étroitement associée à l'émergence de la Colombie-Britannique en tant que province et région influente du Canada.
- Une industrie qui a exercé une grande influence sur la vie sociale et économique des Britanno-Colombiens et sur le paysage culturel de la province.

Steveston était un important centre de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest.

- L'emplacement stratégique de Steveston à l'embouchure du fleuve Fraser, le plus important des cours d'eau à saumon de la Colombie-Britannique.
- Le cycle biologique du saumon du Fraser et ses liens avec la création de Steveston et de la conserverie.
- Le développement de Steveston, qui est devenu un important centre de transformation du poisson à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.
- Les liens physiques et historiques qui unissent Steveston au transport océanique vers les marchés étrangers et au transport terrestre vers les marchés de la vallée du bas Fraser et des autres régions du Canada.
- Steveston, village de pêche à la fois distinct et représentatif, qui illustre l'expérience d'autres collectivités de pêcheurs établies le long de la côte de la Colombie-Britannique.

La structure physique du complexe de la conserverie illustre bien l'évolution de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest.

- La disposition et la forme physiques originales de la conserverie en tant qu'éléments représentatifs des centaines de conserveries établies tout le long de la côte.
- Le rôle de la conserverie dans la transformation du saumon, la structure physique connexe, c'est-à-dire la forme en « L » originale du bâtiment pour la mise en conserve du saumon, et les changements apportés à cette structure afin de répondre à la demande accrue de produits du saumon (annexes de 1897 et de 1906).
- Les autres changements apportés au bâtiment dans les années 1940 afin d'assurer la transformation du hareng.
- Le caractère typique de la conserverie dans le contexte de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest à la fin du XIX^e siècle.
- Les espèces de poisson transformées à la conserverie, c'est-à-dire le saumon et le hareng, et l'infrastructure de transformation industrielle en tant qu'éléments représentatifs des procédés de mise en conserve adoptés ailleurs sur la côte de la Colombie-Britannique.

Messages contextuels

Au-delà des principaux messages d'importance nationale, Parcs Canada doit véhiculer un certain nombre de messages complémentaires ou contextuels importants qui permettent au public de comprendre pourquoi la conserverie revêt une importance historique nationale. Les voici :

L'évolution des méthodes de pêche et des techniques de transformation a grandement contribué au développement de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest.

- L'évolution des méthodes, des technologies et du matériel employés dans l'industrie de la pêche sur la côte Ouest, des années 1870 à nos jours.
- L'évolution de la technologie de mise en conserve et de transformation, ainsi que leurs incidences sur la main-d'oeuvre.
- L'adaptation du complexe, de ses technologies et de sa main-d'oeuvre aux marchés et aux événements survenus ailleurs dans le monde.

L'industrie de la pêche sur la côte Ouest dépendait de l'apport de femmes et d'hommes de nombreuses origines ethniques.

- Le rôle à long terme des Premières nations dans la pêche sur la côte Ouest à l'ère pré-industrielle et à l'époque des conserveries industrielles, ainsi que les fonctions qu'elles exerçaient dans les conserveries.
- Le rôle des ouvriers chinois dans les usines de transformation.
- Le rôle des Japonais dans la fabrication de bateaux, la pêche et la transformation.
- Le rôle des travailleurs d'origine européenne dans l'industrie de la pêche.
- Le rôle des femmes de diverses communautés culturelles dans l'industrie de la pêche et la répartition des tâches selon le sexe.
- L'embauche de femmes pour remplacer les hommes partis au front pendant les deux guerres mondiales.

6.3.1. Diffusion des messages d'importance nationale: méthode et endroit

D'ordinaire, les visiteurs qui se rendent au lieu historique national Gulf of Georgia Cannery ont droit à une visite guidée agrémentée d'expositions et de montages. Pour présenter le lieu historique et ses messages d'importance nationale, pour mettre l'accent sur les aspects subtils du patrimoine de la conserverie, tels que l'apport des hommes et des femmes de nombreuses origines ethniques, et pour répondre aux questions que pourraient avoir les visiteurs au sujet des expositions, des bâtiments et des collections, rien ne peut remplacer le contact humain. Cette vérité s'applique à tous les segments de la clientèle ciblée par la conserverie.

Comme les services personnalisés ne sont pas toujours accessibles, les visiteurs peuvent se servir du dépliant autoguidé pour s'orienter et faire la tournée du lieu historique. Les moyens d'interprétation qui y sont réunis, en particulier l'exposition sur la chaîne de mise en conserve et la visite du quai, communiquent les messages d'importance nationale du lieu historique. Jusqu'à présent, ces expositions jouissent d'une grande popularité, et elles se révèlent à la fois instructives pour les parents et amusantes pour les enfants. Le film « Voyage dans le temps », présenté au théâtre de la chaufferie, donne un excellent aperçu de la conserverie et de l'industrie de la pêche sur la côte Ouest. L'exposition sur la transformation du hareng (montée en 2001) vient renforcer les principaux messages du lieu historique. De plus, les moyens d'interprétation autoguidés attirent l'attention sur le rôle des femmes et des travailleurs de diverses communautés ethniques dans l'industrie de la pêche côtière et à la conserverie.

Lors de la rédaction du plan directeur, Parcs Canada travaillait à mettre au point un programme de diffusion externe. Tout comme les autres volets du programme de mise en valeur, les activités créées mettront l'accent sur la diffusion de l'ensemble des messages nationaux définis.

6.3.2. Diffusion des messages d'importance nationale : évaluation de l'efficacité

Le lieu historique national Gulf of Georgia Cannery est encore en voie d'aménagement. Ses expositions sont soit montées depuis peu, soit en cours de création. Parcs Canada ne peut donc évaluer la rétroaction des visiteurs que sur une courte période. Malgré tout, plusieurs méthodes ont été mises au point, ou le seront sous peu, afin d'assurer la diffusion des principaux messages d'importance nationale. En 1997, Parcs Canada a administré un premier sondage auprès des visiteurs pour évaluer leurs opinions et pour orienter la formation à donner au personnel à l'avenir. Les interprètes ont ensuite demandé au public et aux groupes scolaires de faire une évaluation qualitative et formative des visites guidées. Les renseignements ainsi obtenus, combinés aux résultats de courtes interviews ponctuelles menées avec les visiteurs, orienteront la formation en interprétation à donner au personnel et aux bénévoles.

Lorsque l'aménagement de la conserverie sera entièrement terminé, Parcs Canada procédera à un second sondage auprès des visiteurs, ainsi qu'à une évaluation formative des programmes scolaires, des expositions et du site Web de la conserverie. Conjugée à l'expérience opérationnelle acquise sur place, l'analyse de ces données devrait aider Parcs Canada et ses partenaires à déceler tout problème de diffusion des messages, pour que des correctifs puissent être apportés afin de veiller à ce que les messages d'importance nationale du lieu historique soient compris et appréciés.

6.3.3. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Faire en sorte que le public soit conscient des éléments qui confèrent à la conserverie son importance nationale et du rôle qu'a joué ce complexe dans l'histoire du Canada.

Objectifs:

- Veiller à ce que le public canadien et les visiteurs comprennent les éléments clés de l'objet de commémoration.
 - Voir à ce que le public comprenne l'importance nationale de la conserverie, son contexte géographique et les liens historiques qui l'unissent à l'industrie de la pêche sur la côte Ouest.
 - Éviter que les messages d'importance nationale ne soient éclipsés par les autres messages diffusés sur place.
- Faire en sorte que les messages et les ressources du lieu historique soient présentés avec intégrité, que l'information conjecturale soit reconnue comme telle et qu'une distinction soit faite entre les ressources authentiques et les reproductions.
 - Voir à ce que les visiteurs du lieu historique puissent vivre une expérience authentique complète, à ce qu'ils aient pleinement accès aux paysages et à l'ensemble des ressources clés et à ce qu'ils comprennent bien l'importance de la conserverie.
 - Veiller à ce que Parcs Canada et la Gulf of Georgia Cannery Society collaborent avec des intervenants afin de révéler toute l'importance du lieu historique.
 - Faire en sorte que la conserverie devienne une ressource pédagogique et une attraction touristique précieuse à l'échelle locale et régionale.

Mesures:

- Évaluer le programme de mise en valeur actuel afin d'améliorer la stratégie de mise en valeur :
 - accorder la priorité à la diffusion des messages d'importance nationale, fixer pour le public et les clients des objectifs d'apprentissage généraux et, par l'entremise d'un programme de surveillance, évaluer à quel point le public comprend les messages diffusés.
 - Offrir un éventail complet d'activités d'interprétation sur place et de programmes de diffusion externe dans le but d'aider le public et les clients à comprendre les messages d'importance nationale.
 - Faire clairement la distinction entre les reproductions et les ressources de niveau I et de niveau II.
 - Familiariser le public avec le concept de gestion des ressources culturelles.
 - Cerner et présenter les liens qui unissent la conserverie à des lieux historiques nationaux commémorant d'autres aspects du patrimoine de la pêche au Canada.
 - Travailler en collaboration avec d'autres sites du patrimoine locaux afin de présenter les valeurs patrimoniales respectives de chacun.

6.4. MESSAGES N'AYANT AUCUN LIEN DIRECT AVEC LES MOTIFS DE LA COMMÉMORATION

6.4.1. Contexte

L'intégrité commémorative du lieu historique national Gulf of Georgia Cannery repose en partie sur le respect des valeurs patrimoniales de niveau II. Voici quelques exemples de ces valeurs : ressources culturelles de niveau II et messages qui y sont liés, rôle de la conserverie dans le réseau de lieux historiques nationaux, documents de recherche placés sous la responsabilité du lieu historique et liens existant avec le patrimoine et la collectivité environnante. Même si la priorité sera accordée à la diffusion des messages d'importance nationale, ces autres messages feront partie du programme d'interprétation global.

6.4.2. Ressources culturelles de niveau II

Comme il est indiqué à la section 5.3, Parcs Canada prévoit de faire l'inventaire et l'évaluation des collections du lieu historique. Ce faisant, il analysera aussi les artefacts et les ressources archéologiques de niveau II qui n'ont aucun lien direct avec l'endroit désigné ou le cadre historique de la conserverie. Les ressources de niveau II occuperont la place qui leur revient dans le programme de mise en valeur du lieu historique.

6.4.2.1. Messages secondaires

Les messages secondaires doivent respecter l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique. Avant de créer de nouvelles expositions et de nouveaux programmes, Parcs Canada doit évaluer dans quelle mesure ses messages sont compris du public.

6.4.2.2. Réseau de lieux historiques nationaux et d'aires protégées

Le programme d'interprétation de la conserverie porte notamment sur le réseau de lieux historiques nationaux du Canada – non seulement les lieux historiques axés sur le même thème, tels que le lieu historique national North Pacific Cannery, mais aussi les autres lieux historiques, les parcs et les aires protégées, y compris les aires marines nationales de conservation. À cet égard, le projet de création d'une aire marine nationale de conservation dans les îles Gulf, revêt une importance particulière compte tenu des messages du lieu historique qui portent sur l'industrie de la pêche sur la côte Ouest.

6.4.2.3. Documents de recherche

La conserverie abrite un centre de documentation qui est accessible au public et aux chercheurs. La Gulf of Georgia Cannery Society tient des archives avec le soutien du gouvernement de la Colombie-Britannique, et elle est membre de l'Archives Association of British Columbia. Les documents de recherche sont répertoriés, et des mesures de sécurité sont en place pour gérer l'accès au centre de documentation et aux archives.

6.4.2.4. Collectivité

Le lieu historique est un élément dynamique de la collectivité qui l'entoure. La composition du conseil d'administration de la Gulf of Georgia Cannery Society témoigne des liens étroits qui existent entre la collectivité et la conserverie.

6.4.3. Public, méthodes, endroit et évaluation

D'autres messages sont destinés principalement à un public local ou régional, en particulier des spécialistes, même si certains aspects de ces messages sont susceptibles d'intéresser tous les visiteurs. Parcs Canada entend les diffuser presque exclusivement par des expositions et des montages dans le bâtiment principal de la conserverie. Il compte évaluer ses efforts de diffusion dans le cadre d'une étude globale sur l'efficacité de son programme de mise en valeur.

6.4.4. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Tout en assurant l'intégrité globale du lieu historique, veiller au respect des valeurs qui n'ont aucun lien direct avec l'objet de la commémoration.

Objectifs:

- Répertorier les messages qui n'ont aucun lien direct avec l'objet de la commémoration, en surveiller la diffusion et évaluer les résultats.
 - Diffuser ces messages avec intégrité, tout en évitant qu'ils n'éclipsent les messages d'importance nationale.
 - Présenter l'information conjecturale comme telle et établir une distinction entre les ressources authentiques et les reproductions.
- Présenter au public le rôle de la conserverie dans le réseau de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux et d'aires protégées ainsi que sa contribution à l'identité du Canada, et s'assurer que le public comprend bien ces concepts.
 - Révéler la valeur des documents de recherche dans le cadre du programme de mise en valeur du lieu historique.
 - Distinguer les ressources authentiques des reproductions.
 - Documenter et protéger les documents de recherche du lieu historique.
 - Voir à ce que la collectivité et le lieu historique aient la même perception des valeurs de niveau II et à ce que ces valeurs soient respectées dans toutes les décisions touchant le lieu historique.

Mesures:

- Évaluer le programme de mise en valeur actuel du lieu historique afin d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie assortie des objectifs suivants :
 - faire ressortir les valeurs patrimoniales de niveau II, fixer des objectifs d'apprentissage généraux pour le public et les clients et, par l'entremise d'un programme de surveillance, déterminer à quel point le public comprend ces valeurs;
 - offrir une gamme complète d'activités d'interprétation sur place et de programmes de diffusion externe dans le but d'aider le public et les clients à mieux comprendre les autres valeurs patrimoniales du lieu historique.
- Cerner et présenter les liens thématiques qui unissent la conserverie aux autres lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux et aux aires protégées.
- Concevoir et mettre en oeuvre une stratégie visant à préserver et à entretenir les ressources de niveau II et les documents de recherche, afin de :
 - protéger les ressources de niveau II dans le respect des normes applicables aux ressources de niveau I;
 - offrir un accès physique et intellectuel approprié aux documents de recherche du lieu historique.
- Travailler en collaboration avec la collectivité avoisinante, les organismes compétents et d'autres intervenants afin de gérer le lieu historique et de préparer les grands projets d'aménagement à venir.
- Encourager les bénévoles, les groupes communautaires, les associations locales et le grand public à témoigner leur appui aux exploitants du lieu historique et à participer à l'exploitation de la conserverie.

7. FRÉQUENTATION ET SERVICES AUX VISITEURS



7.1. CONTEXTE

Le lieu historique national Gulf of Georgia Cannery est ouvert au public du 1^{er} avril au 1^{er} octobre de chaque année. Durant les six mois de la saison touristique, la conserverie accueille quelque 20 000 visiteurs. À leur arrivée, la plupart d'entre eux savent peu de choses au sujet de la conserverie ou de la pêche côtière. Le personnel s'efforce de créer une expérience mémorable et instructive pour les visiteurs afin qu'ils repartent davantage conscients de l'importance nationale du lieu historique.

7.2. TOURISME PATRIMONIAL ET MARKETING

7.2.1. Situation actuelle

La vision adoptée pour le lieu historique national Gulf of Georgia Cannery brosse le portrait d'un lieu historique national de prestige qui a un impact énorme sur l'industrie touristique locale et régionale. Pour concrétiser cette vision, Parcs Canada et la Gulf of Georgia Cannery Society doivent attirer à la conserverie des segments appropriés du marché touristique et fournir des services adéquats sur place ou dans le secteur environnant. Ces services contribueront grandement à rehausser la satisfaction des visiteurs du lieu historique et à générer des retombées économiques pour Steveston et Richmond.

Parcs Canada et à la Gulf of Georgia Cannery Society font de concert la promotion du lieu historique national pour concrétiser la vision adoptée. Les deux partenaires se sont dotés d'une stratégie de marketing annuelle détaillée qui est examinée et approuvée par le comité directeur du lieu historique, comité mixte formé de représentants de Parcs Canada et de la Gulf of Georgia Cannery Society. La stratégie de marketing est utilisée tant à des fins de planification qu'à des fins d'évaluation. Elle est liée à l'étude de marketing stratégique faite par l'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique, qui relève de Parcs Canada. Essentiellement, la Gulf of Georgia Cannery Society se charge de promouvoir la conserverie dans les environs et dans la vallée du bas Fraser, tandis que Parcs Canada est responsable du marketing du lieu historique à l'échelle provinciale et nationale.

Il faudra régler un certain nombre d'enjeux avant de pouvoir finaliser la stratégie de marketing du lieu historique national Gulf of Georgia Cannery, à commencer par la nécessité de documenter les profils de fréquentation pour les prochaines années. Les groupes cibles potentiels ont été cernés à partir du marché de la conserverie, mais il faut s'efforcer d'en savoir davantage à leur sujet. De plus, Parcs Canada et ses partenaires manquent d'information sur la façon de répondre aux besoins linguistiques des visiteurs autres que francophones et anglophones, sur une méthode de promotion pour la clientèle scolaire, compte tenu de la diminution des ressources allouées aux sorties sur place, et sur la façon de rendre la conserverie plus attrayante pour les congrès et les ateliers.

Les exploitants du lieu historique ont déployé des efforts considérables pour installer des panneaux de signalisation à l'intention des visiteurs, mais il faut accroître encore la visibilité du lieu historique national. La municipalité de Richmond a lancé un projet de signalisation pour les points d'intérêt locaux, le projet « Points of Pride » (« lieux de fierté »), qui comprend le lieu historique national Gulf of Georgia Cannery.

7.2.2. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Fournir au public des occasions de vivre des expériences récréatives et touristiques authentiques dans le respect de l'intégrité commémorative du lieu historique national.

Objectifs :

- Continuer à créer et à faire connaître des possibilités de vivre des expériences patrimoniales de grande qualité.
 - Veiller à ce que le tourisme patrimonial, grâce à la stratégie de marketing, fasse partie intégrante des opérations du lieu historique.
 - Travailler de concert avec l'industrie touristique régionale afin de l'aider à mieux comprendre la stratégie de marketing du lieu historique et d'en faciliter la mise en oeuvre.
- Collaborer avec la collectivité afin de l'aider à comprendre et à respecter les valeurs du lieu historique dans toutes les décisions le concernant.
 - Gérer l'accroissement du niveau de fréquentation afin que les ressources patrimoniales d'importance nationale rattachées au lieu historique soient conservées intactes pour les générations à venir.
 - Favoriser la mise en oeuvre d'activités de marketing créatives et novatrices.

- Favoriser la prestation d'installations et de services créatifs et novateurs qui créent des possibilités de tourisme patrimonial et qui respectent l'intégrité commémorative du lieu historique.

Mesures:

- Continuer de collaborer avec les autorités locales, régionales et provinciales et les intervenants du secteur touristique afin de :
 - recueillir et analyser des données de recherche sur les visiteurs;
 - favoriser la création et la promotion de produits et de services touristiques qui sont liés au lieu historique et qui peuvent aider les visiteurs à comprendre les messages d'importance nationale;
 - commercialiser les produits et les services touristiques à l'échelle régionale et locale;
 - créer des possibilités de sensibilisation, de diffusion externe, d'interprétation et de marketing au lieu historique.
- Continuer de fournir en temps opportun à l'industrie touristique de l'information sur les droits d'entrée, les possibilités touristiques et la sécurité des visiteurs, et des données concernant les impacts de l'activité humaine sur l'intégrité commémorative du lieu historique.
- Collaborer avec les autorités municipales de Richmond et le ministère de la Voirie et des Transports de la province afin d'améliorer la signalisation pour orienter les touristes vers la conserverie.

7.3. SERVICES AUX VISITEURS

7.3.1. Contexte

Pour qu'un lieu historique jouisse de la faveur populaire, il faut notamment s'assurer que le visiteur y vive une expérience mémorable et qu'il en retire beaucoup de satisfaction. Bien qu'une expérience de qualité tienne en partie aux ressources patrimoniales et aux programmes de mise en valeur, les services offerts aux visiteurs font aussi partie des éléments importants, depuis les services communs comme des places de stationnement et des toilettes appropriées, jusqu'aux installations et programmes spéciaux pour les handicapés. Lorsqu'il n'y a pas de restaurant ni de boutique sur place, il est important que ces services soient offerts localement.

7.3.2. Situation actuelle

Depuis le dernier plan directeur, Parcs Canada et ses partenaires ont continuellement accru et diversifié les services aux visiteurs. Pêches et Océans Canada a récemment accepté de transférer le centre administratif et le terrain de stationnement à la conserverie. La propriété administrée constitue maintenant un important complexe de bâtiments patrimoniaux, qui fournissent au visiteur une foule de commodités de base pour assurer le confort des visiteurs et créer un environnement propice à une expérience positive, tout en respectant la nature industrielle du complexe.

La Gulf of Georgia Cannery Society est responsable des services aux visiteurs à la conserverie. Le lieu historique offre des possibilités d'accès et des services aux personnes ayant des capacités physiques diverses. Des casques d'écoute branchés sur un émetteur MF sont disponibles, et une grande partie des nouveaux moyens d'exposition sont conçus de sorte que les visiteurs puissent voir, entendre et toucher. L'accès au site pourrait être amélioré; il a été suggéré qu'un fauteuil roulant soit conservé sur place.

Présentement, les exploitants de la conserverie mettent au point une stratégie de promotion de l'image de marque du lieu historique afin de moderniser ou d'améliorer certains services offerts, comme l'aménagement paysager et les panneaux de signalisation, selon une approche axée sur le respect des valeurs patrimoniales. Vu le nombre de restaurants accessibles dans le secteur, il n'est nul besoin d'implanter ce service dans le périmètre du lieu historique.

7.3.3. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique:

Fournir un éventail de possibilités, d'installations et de services récréatifs et touristiques qui permettent aux visiteurs ayant des capacités et des intérêts divers de vivre une expérience de qualité, tout en assurant le respect des valeurs du lieu historique dans l'ensemble des décisions et des mesures prises.

Objectifs :

- Fournir des services et des installations qui respectent l'intégrité commémorative du lieu historique et qui sont mis en place en conformité avec les principes et les pratiques de gestion des ressources culturelles.
- Créer et promouvoir des possibilités d'activités patrimoniales de qualité qui misent sur la collaboration entre la collectivité et l'industrie touristique.
- Renseigner tous les segments de marché et les sensibiliser à l'importance du lieu historique.
- Fournir des services et des installations qui permettent d'accueillir des particuliers ou de grands groupes, de les orienter vers le lieu historique, de diffuser les messages d'importance nationale, de communiquer les valeurs patrimoniales de niveau II et de les sensibiliser à l'existence de Parcs Canada.

- S'en remettre aux services offerts dans le secteur par les restaurants et les boutiques.

Mesures:

- Évaluer la conception et l'exécution des programmes du lieu historique pour s'assurer qu'ils sont encore adaptés aux groupes de clients et qu'ils leur fournissent les éléments de confort et de sécurité de base.
- Améliorer le système de compilation des statistiques sur les visiteurs et suivre de près l'évolution de ces données afin de :
 - dégager les tendances et s'en servir pour orienter les décisions en matière d'investissement, d'exploitation et de marketing du lieu historique;
 - s'assurer que les décisions s'inscrivent dans la visée des lignes directrices sur la gestion des ressources culturelles et qu'elles respectent l'intégrité commémorative du lieu historique.

- Au besoin, remplacer les panneaux de signalisation et les documents d'information en se conformant à la stratégie de promotion de l'image de marque de Parcs Canada.
- S'assurer que la priorité sera donnée à la protection et à la mise en valeur des ressources de niveau I ainsi qu'à la diffusion des messages d'importance nationale dans la prestation de services et d'installations aux visiteurs.
- Élaborer et mettre en application une stratégie d'accès afin de répondre adéquatement aux besoins des visiteurs ayant des capacités physiques diverses.
- Veiller à ce que les panneaux de signalisation actuels et futurs sur place soient conformes à la stratégie de promotion de l'image de marque et aux valeurs patrimoniales du lieu historique.
- Continuer à appuyer le secteur privé local en utilisant les services existants dans le secteur de Steveston pour la prestation de services tels que des restaurants et boutiques; ces services ne sont pas essentiels aux programmes sur place et ne représentent pas un volet important du rôle du lieu historique.

8. ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS



8.1. GESTION DE LA PROPRIÉTÉ ET DES TERRES ADJACENTES

8.1.1. Situation actuelle

La section 5.5 exposait plusieurs questions clés liées à la gestion des terres et des ressources culturelles dans l'optique de la protection du cadre historique de la conserverie et des modes d'utilisation des terres adjacentes. Plus précisément, Pêches et Océans Canada, l'administration portuaire de Steveston et la Canfisco en sont venus à reconnaître les valeurs patrimoniales du lieu historique. Jusqu'à présent, les ententes de collaboration officieuses ont suffi à la tâche, mais la conserverie gagnerait à officialiser les ententes intervenues entre Parcs Canada et Pêches et Océans Canada sur la gestion de la propriété et des terres adjacentes.

8.1.2. But stratégique, objectif et mesure

But stratégique

Favoriser la protection du cadre historique dans lequel s'inscrit la conserverie et la préservation des modes d'utilisation des terres adjacentes.

Objectif:

- Examiner les options visant à officialiser les ententes, accords et procédures dont ont convenu Parcs Canada et Pêches et Océans Canada en ce qui a trait à la gestion de la propriété et des terres adjacentes.

Mesure

- Rencontrer des représentants de Pêches et Océans Canada afin d'officialiser et de confirmer les ententes, accords et procédures visant la protection du cadre historique de la conserverie ainsi que le maintien des modes d'utilisation des terres adjacentes.

8.2. RÔLE DE LA GULF OF GEORGIA CANNERY SOCIETY

8.2.1. Situation actuelle

Il a été mentionné précédemment que certains membres de la Gulf of Georgia Cannery Society avaient participé à l'exploitation de la conserverie avant qu'elle ne devienne un lieu historique national. Depuis avril 2000, la Gulf of Georgia Cannery Society assume l'entière responsabilité opérationnelle de la conserverie, y compris la perception des droits d'utilisation auprès des visiteurs. C'est elle qui est responsable des services offerts aux visiteurs, de l'interprétation, du marketing et de l'entretien courant des bâtiments, des expositions et des collections. Le lecteur trouvera à l'annexe A le détail des responsabilités qui incombent à la Gulf of Georgia Cannery Society et à Parcs Canada, et, à l'annexe B, les modalités de perception des recettes.

Les membres et le personnel de la Gulf of Georgia Cannery Society ont participé à un cours d'introduction à la gestion des ressources culturelles organisé par Parcs Canada et se verront offrir d'autres possibilités de formation sur l'exploitation du lieu historique.

8.2.2. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Appliquer l'accord d'exploitation faisant de la Gulf of Georgia Cannery Society la responsable de l'exploitation du lieu historique.

Objectifs:

- Souscrire à toutes les politiques et mesures législatives de Parcs Canada ainsi qu'aux lois et aux règlements fédéraux et provinciaux qui régissent la gestion et l'exploitation du lieu historique.
- Fournir des services aux clients.

Mesures:

- Exploiter et administrer la conserverie en conformité avec les politiques et directives du gouvernement fédéral et de Parcs Canada, y compris des documents tels qu'un guide opérationnel pour le lieu historique.
- Fournir au personnel permanent et saisonnier la possibilité de participer à des cours sur la gestion des ressources culturelles et sur d'autres sujets.
- Utiliser l'accord d'exploitation conclu avec la Gulf of Georgia Cannery Society comme assise pour l'exploitation du lieu historique et s'assurer régulièrement qu'il répond encore aux exigences établies.
- Permettre à la Gulf of Georgia Cannery Society de percevoir et de conserver les droits d'utilisation auprès des visiteurs.

8.3. RÔLE DE PARCS CANADA

8.3.1. Situation actuelle

Parcs Canada garde la responsabilité des projets d'immobilisations et des grands travaux de réfection à la conserverie. De plus, il est chargé de la gestion financière et de l'établissement des politiques afin d'assurer le respect des normes fédérales touchant l'intégrité commémorative, la gérance de l'environnement, la préparation du budget du lieu historique et les langues officielles. Les ressources financières de Parcs Canada sont réparties en fonction de : a) la protection de l'intégrité commémorative; b) l'enveloppe budgétaire disponible; c) l'ordre des priorités. Enfin, Parcs Canada conserve une présence sur place pour maintenir des rapports avec la Gulf of Georgia Cannery Society et pour gérer les problèmes stratégiques qui pourraient survenir.

8.3.2. But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Appliquer les responsabilités fondamentales du plan d'affaires de l'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique à l'administration et à l'exploitation du lieu historique national Gulf of Georgia Cannery.

Objectifs:

- Fournir des fonds pour l'aménagement du lieu historique et la réfection selon le budget disponible et les priorités, tout en respectant l'intégrité commémorative du lieu historique.
- Prévoir une enveloppe budgétaire pour les travaux d'exploitation de la Gulf of Georgia Cannery Society et pour financer le maintien d'une présence de Parcs Canada sur les lieux.
- S'assurer que la Gulf of Georgia Cannery Society souscrit à toutes les politiques et mesures législatives de Parcs Canada ainsi qu'aux lois et règlements fédéraux et provinciaux dans la gestion et l'exploitation du lieu historique.

- Gérer en montrant l'exemple, notamment en appliquant et en défendant des principes, des pratiques et une éthique axés sur la protection du patrimoine culturel et naturel, et fournir son aide et sa coopération aux autres intervenants afin de renforcer et de promouvoir le maintien de l'intégrité commémorative.
- Garantir l'utilisation judicieuse et efficace des fonds publics.

Mesures:

- Terminer l'aménagement de la conserverie et commencer les travaux de réfection du lieu historique selon les besoins et les ressources disponibles.
- Fournir à la Gulf of Georgia Cannery Society les politiques, les procédures, les manuels et les possibilités de formation du gouvernement fédéral et de Parcs Canada.
- S'assurer que les dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale sont prises en compte dans le processus de planification, afin que les impacts environnementaux des projets soient évalués avant leur réalisation.
- Élaborer et mettre en application pour le lieu historique une stratégie d'intervention en cas d'urgence qui intègre des stratégies visant la sécurité des personnes, des ressources historiques et des ressources contemporaines afin de détecter les lacunes et d'établir les priorités.
- Mettre en oeuvre le plan d'exécution de la loi pour le lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery.
- Faire le pont entre le plan d'affaires de l'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique et celui de la Gulf of Georgia Cannery Society en vue de coordonner la préparation du budget pour le lieu historique.
- Assurer une présence opérationnelle sur place.
- Surveiller et évaluer périodiquement l'efficacité et l'efficience de l'accord d'exploitation du lieu historique en collaboration avec la Gulf of Georgia Cannery Society.
- Consulter la Gulf of Georgia Cannery Society de façon continue.

9. PARTENARIATS CONTINUS ET PARTICIPATION DU PUBLIC



9.1. SITUATION ACTUELLE

La Gulf of Georgia Cannery Society est un partenaire clé de Parcs Canada, non seulement pour des questions opérationnelles, mais aussi pour des conseils sur des questions stratégiques générales et pour la liaison avec la collectivité locale et régionale et l'industrie touristique. Elle agit comme premier point de contact pour des questions administratives majeures telles que la mise en péril de l'intégrité commémorative du lieu historique, la réaction du public aux messages d'importance nationale et les répercussions de l'accord d'exploitation sur la conserverie. La Gulf of Georgia Cannery Society joue également un rôle de pont entre l'Agence et le village de Steveston.

Les autres partenaires importants sont Pêches et Océans Canada, l'administration portuaire de Steveston et la municipalité de Richmond. L'Agence a établi des contacts avec ces groupes; elle entretient des relations de travail positives avec eux et poursuit des négociations sur un certain nombre d'enjeux. Parcs Canada entend s'appliquer à maintenir et à développer ces relations harmonieuses. La coopération mutuelle est nécessaire pour protéger le cadre historique qui entoure la conserverie et les modes d'utilisation des terres adjacentes ainsi que pour assurer l'intégrité commémorative, la diffusion des messages clés et la prestation de services en dehors du lieu historique. Parcs Canada et la Gulf of Georgia Cannery Society rencontreront régulièrement les agences patrimoniales apparentées, et ces réunions offriront d'excellentes occasions d'examiner le plan directeur en compagnie de spécialistes, puis d'échanger de l'information concernant un complexe halieutique industriel présentant des messages et des ressources qui ne sont absolument pas la norme pour les lieux patrimoniaux du Canada et des États-Unis. Le concept d'un lieu historique national important exploité par la Gulf of Georgia Cannery Society est susceptible de stimuler de l'intérêt et de donner lieu à des rétroactions très utiles.

Durant les consultations publiques, les citoyens n'ont exprimé aucune inquiétude quant aux principaux enjeux liés à la planification. L'arrivée récente de la conserverie sur la scène patrimoniale pourrait expliquer cette attitude. La population a peut-être décidé d'attendre la suite des événements, jusqu'à ce que le lieu historique soit complètement aménagé et opérationnel, avant de formuler ses commentaires.

9.2. BUT STRATÉGIQUE, OBJECTIFS ET MESURES

But stratégique

Examiner à intervalles réguliers le plan directeur du lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery pour s'assurer que son contenu et son calendrier de mise en œuvre demeurent pertinents.

Objectifs:

- Examiner chaque année le plan directeur, à tout le moins de façon non officielle.
- Mener un examen officiel du plan directeur en 2006.

Mesures:

- Examiner l'accord d'exploitation et les autres enjeux de planification au moins une fois par année de concert avec la Gulf of Georgia Cannery Society; faire participer cette dernière à l'examen d'autres plans directeurs.
- Examiner périodiquement le plan directeur avec Pêches et Océans Canada, l'administration portuaire de Steveston, la collectivité de Steveston et la municipalité de Richmond, en particulier du point de vue de la protection du cadre historique, des modes d'utilisation des terres adjacentes et de la prestation de services à l'extérieur du lieu historique.
- Examiner le plan directeur de concert avec les agences patrimoniales associées et avec l'industrie touristique, en mettant un accent particulier sur les messages d'importance nationale, les services offerts sur place, le tourisme patrimonial régional, le marketing et la documentation des tendances relatives à la fréquentation.
- Souligner l'approbation du présent plan directeur dans le prochain Rapport sur l'état des parcs.
- Effectuer un examen officiel du plan directeur en 2006, de concert avec le public et l'ensemble des intervenants clés.

10. MISE EN OEUVRE

10.1. CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

La mise en oeuvre des mesures recommandées dans ce plan directeur incombera au directeur de l'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique, à Parcs Canada. À cette fin, Parcs Canada utilisera le mécanisme du plan d'affaires annuel de l'Unité de gestion, qui établit les paramètres et le contenu des projets ainsi que les ressources nécessaires. Les projets qui sont mentionnés dans le plan d'affaires sont réalisés en fonction d'un ordre de priorité pour assurer l'intégrité du lieu historique, la prestation des services aux clients et l'usage efficace des ressources. Le programme d'immobilisations prévu pour la conserverie arrive à son terme; après 2002, Parcs Canada effectuera un virage vers la réfection des biens restaurés et construits au milieu ou à la fin des années 1990.

Le lecteur trouvera ci-dessous une liste des projets envisagés actuellement pour les cinq prochaines années et dont le financement est réservé.

10.1.1. Projets permanents, projets pluriannuels ou projets liés aux services fournis au lieu historique

- (a) Surveillance et traitement de l'infestation de lyctides
- (b) Conservation et remise en état de bâtiments
- (c) Travaux d'archéologie à la conserverie
- (d) Modernisation du système de ventilation au centre administratif

10.1.2. Projets d'immobilisations

- (a) Expositions, usine de transformation du hareng et hangar de barils d'huile vitaminée
- (b) Exposition chronologique
- (c) Aménagement paysager et panneaux de signalisation
- (d) Asphaltage du stationnement et entrée

10.1.3. Projets de réfection

- (a) Théâtre audiovisuel
- (b) Chaîne de mise en conserve de la côte Ouest

11. SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Plan directeur du lieu historique national Gulf of Georgia Cannery a fait l'objet d'une évaluation environnementale en conformité avec la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Parcs Canada a tenu un examen préalable au début du processus pour s'assurer qu'il tenait compte des effets environnementaux des initiatives prévues dans le plan avant que des décisions irrévocables ne soient prises. Cette démarche a également fourni l'occasion d'apporter certaines améliorations nécessaires à la version préliminaire du plan. Parcs Canada a aussi évalué les risques d'incidences environnementales négatives liées à la mise en oeuvre des initiatives du plan. Les résultats indiquent que l'orientation générale du plan directeur consiste à assurer la conservation et l'interprétation des bâtiments historiques, de l'histoire de la pêche sur la côte Ouest, des paysages culturels et des ressources archéologiques. La mise en oeuvre des initiatives du plan directeur permettra d'accroître le niveau de protection des ressources culturelles et de l'intégrité commémorative au lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery. Les mesures clés proposées sont compatibles avec l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique.

Les risques d'impact sur le milieu naturel sont faibles. La pêche commerciale et diverses activités liées à l'industrie légère sont pratiquées dans le secteur depuis plus de cent ans. Par conséquent, le lieu historique national Gulf of Georgia Cannery est très différent du milieu naturel original. La zone riveraine a été aménagée et présente maintenant des murs de soutènement en béton, un enrochement en pierres de granit ainsi que des installations (marina, conserverie, entrepôt de pêche) construites sur des pilotis traités au créosote. Il ne se fait plus de mise en conserve sur place. Le programme de mise en valeur de la conserverie sera limité aux expositions statiques et interactives, aux visites guidées en compagnie d'une interprète et aux visites autoguidées sur les lieux.

Une grande partie des travaux de stabilisation énoncés dans le plan directeur de 1994 sont déjà réalisés. De plus, le plan directeur révisé ne prévoit pas de travaux de construction importants. Deux projets prévus dans le plan de 1994 sont annulés, à savoir la conversion de l'entrepôt de glace et de la mezzanine supérieure à des fins plus contemporaines. C'est un résultat positif pour le tissu historique des bâtiments, le cadre historique et l'intégrité commémorative du complexe. En outre, un programme d'entretien préventif régulier et de réparation est en place afin d'assurer la gestion des actifs du lieu historique en conformité avec les normes prescrites de gestion des ressources culturelles. Parcs Canada n'a pas toujours l'enveloppe budgétaire suffisante pour effectuer tous les travaux nécessaires; l'état actuel des actifs varie de bon à passable.

Toutes les activités de rénovation ou d'entretien à la conserverie seront réalisées dans le respect des principes de gestion des ressources culturelles applicables aux bâtiments patrimoniaux et des ressources connexes. Ces activités ne devraient avoir aucun effet environnemental important; les impacts de toute activité proposée peuvent être atténués convenablement à l'aide de technologies connues. Tous les travaux de rénovation et de construction intégreront une technologie éconergétique, à faible consommation de ressources, ce qui donnera lieu à des économies sur le plan opérationnel et qui aidera Parcs Canada à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans le système de gestion de l'environnement.

Les risques d'effets environnementaux cumulatifs sont faibles. La mise en oeuvre des principales mesures proposées n'entraînera ni l'agrandissement de l'empreinte de la conserverie ni la construction de nouveaux bâtiments. Le plan directeur ne prévoit aucune nouvelle activité pour le lieu historique; les niveaux de fréquentation devraient rester stables ou n'augmenter que légèrement. La conserverie et la collectivité de Steveston disposent d'une infrastructure suffisante pour absorber l'augmentation de la fréquentation sans avoir à construire de nouveaux bâtiments. Les effets cumulatifs des mesures proposées dans le plan directeur révisé devraient être positifs pour l'intégrité commémorative du lieu historique, neutres pour l'intégrité écologique et positifs sur le plan socioéconomique.

Bien des propositions décrites dans le plan directeur ont une importance stratégique. Pour l'instant, il est impossible d'évaluer complètement les effets environnementaux de ces initiatives, mais, à mesure que Parcs Canada et ses partenaires obtiendront des renseignements plus détaillés, il deviendra possible d'évaluer les projets conformément aux dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). L'Agence Parcs Canada est l'autorité responsable aux termes de la LCEE. Elle n'entreprendra aucun projet avant d'avoir effectué une évaluation environnementale en conformité avec la LCEE. Le contenu du plan directeur révisé a été comparé à celui du plan directeur de 1994 durant le processus d'évaluation environnementale. Sauf quelques exceptions mineures, le plan révisé renforce l'orientation énoncée dans le plan directeur de 1994.

ANNEXE A

ACCORD ENTRE PARCS CANADA ET LA GULF OF GEORGIA CANNERY SOCIETY POUR L'EXPLOITATION, L'ACCÈS ET L'ENTRETIEN

27. Exploitation

Parcs Canada accepte :

- 27.1 de tenir des rencontres à intervalles réguliers (calendrier à établir par les deux parties) avec la Gulf of Georgia Cannery Society afin de discuter d'enjeux d'intérêt commun;
- 27.2 d'assurer le suivi du contrat tout au long de l'année;
- 27.3 de préparer un rapport annuel de fin d'exercice avant le 30 avril de chaque année; l'évaluation sera fondée sur la prestation des services, les commentaires des visiteurs, un sondage auprès des visiteurs, le taux de fréquentation et des questions similaires;
- 27.4 de prêter des artefacts et de l'équipement trouvés au lieu historique et dans le centre administratif (liste à l'annexe F), à des conditions qui peuvent être modifiées au besoin;
- 27.5 de fournir un accès à l'équipement de bureau du centre administratif s'il y a lieu (liste à l'annexe C);
- 27.6 de fournir un accès à sa collection de documents sur place, à sa collection de photos/diapositives et aux renseignements figurant dans les dossiers sur les artefacts, comme le mentionne le point 29;
- 27.7 de siéger à tous les comités mixtes;
- 27.8 de fournir des copies de l'ensemble de ses politiques existantes ou nouvelles et de celles du gouvernement fédéral qui s'appliquent à l'exploitation du lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery (annexe D);
- 27.9 d'offrir aux membres du conseil d'administration et au personnel de la Gulf of Georgia Cannery Society une formation sur ses politiques pertinentes et de celles du gouvernement fédéral (annexe D), au besoin.

28. Accès aux installations

Parcs Canada accepte :

- 28.1 de coopérer avec la Gulf of Georgia Cannery Society à l'inventaire des secteurs, du matériel, des activités et de l'équipement dangereux présents sur les lieux, et de coopérer avec elle afin d'empêcher le public d'y avoir accès pendant les visites guidées régulières du lieu historique ou de quelque autre façon;
- 28.2 de coopérer avec la Gulf of Georgia Cannery Society à l'inventaire des secteurs qui doivent être accessibles au public et de prendre toutes les mesures raisonnables afin d'assurer la sécurité du public dans tous ces secteurs;
- 28.3 d'assurer l'accès des membres de la Gulf of Georgia Cannery Society à la conserverie, au centre administratif et aux secteurs ouverts au public sur les lieux en tout temps convenu entre les parties, afin que la Gulf of Georgia Cannery Society puisse s'acquitter de ses responsabilités aux termes de cette entente;
- 28.4 de coopérer avec la Gulf of Georgia Cannery Society afin d'éviter que les activités de Parcs Canada sur place n'interfèrent avec l'exploitation du lieu historique, à moins d'entente contraire à ce sujet.

29. Entretien

La Gulf of Georgia Cannery Society accepte :

- 29.1 de fournir l'éclairage, le chauffage et l'eau courante aux installations;
- 29.2 d'assumer les réparations mineures nécessaires;
- 29.3 d'effectuer l'entretien courant sur les lieux, y compris l'entretien des terrains, tel que le définit le guide d'entretien du lieu historique (comme l'enlèvement des graffitis, la tonte du gazon, les services de conciergerie, etc);
- 29.4 d'assurer les services de sécurité, p. ex., la surveillance du système d'alarme;
- 29.5 de consigner les données sur toutes les activités d'entretien du complexe et des terrains;
- 29.6 de siéger au comité directeur du lieu historique en vue de faire une distinction entre les problèmes opérationnels et les problèmes d'entretien des immobilisations à mesure qu'ils se posent;
- 29.7 d'aviser le responsable de la liaison avec Parcs Canada des menaces ou des changements relativement à l'état du patrimoine bâti ou des biens culturels meubles, notamment toute perte ou menace potentielle au tissu des bâtiments ou aux matériaux d'origine;
- 29.8 de s'assurer que les terrains entourant le lieu historique restent propres (p. ex., en enlevant les graffitis) et présentables (y compris avec des drapeaux convenablement installés) tout au long de l'année.

Parcs Canada accepte:

- 29.9 de participer aux réunions du comité directeur du lieu historique afin de distinguer les dépenses et problèmes opérationnels par rapport à ceux qui touchent l'entretien des immobilisations;
- 29.10 d'assumer la responsabilité des dépenses d'immobilisations importantes et des réparations majeures au lieu historique;
- 29.11 de déterminer l'état du patrimoine bâti et des biens culturels meubles, et de s'assurer que ces ressources ne sont ni menacées ni endommagées;
- 29.12 de surveiller l'état du patrimoine bâti et des biens culturels meubles;
- 29.13 de fournir des copies de tous les guides d'utilisation des systèmes, y compris des gicleurs ainsi que des systèmes mécaniques, électriques et audiovisuels;
- 29.14 de fournir des drapeaux du Canada;
- 29.15 de payer les impôts fonciers.

ANNEXE B

PERCEPTION DES RECETTES : CLAUSE 10 DE L'ACCORD D'EXPLOITATION

- 10.1 La Gulf of Georgia Cannery Society accepte :
- 10.1.1 d'imposer des droits d'utilisation approuvés par le comité directeur;
 - 10.1.2 de percevoir et de conserver 100 % des droits d'utilisation du lieu historique;
 - 10.1.3 de soumettre à Parcs Canada pour approbation les nouveaux droits ou modifications aux droits, suivant la recommandation du comité directeur;
 - 10.1.4 de consacrer toutes les recettes à l'exploitation et à la mise en valeur du lieu historique;
 - 10.1.5 de participer à toute promotion des recettes à l'échelle nationale, telle que la carte d'entrée des parcs nationaux du Canada, la carte d'entrée des lieux historiques nationaux du Canada, etc.;
 - 10.1.6 de tenir à jour des dossiers complets et précis des recettes et de présenter des rapports mensuels au représentant de Parcs Canada;
 - 10.1.7 de se conformer aux dispositions de ce contrat pour la perception et la conservation des droits au lieu historique.

ANNEXE C

GLOSSAIRE

Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) - Corps consultatif interministériel responsable de l'inventaire des édifices fédéraux qui méritent d'être désignés « édifice fédéral du patrimoine », de la surveillance des activités de conservation et de l'utilisation continue de ces bâtiments.

Commémoration - Reconnaissance par le ou la ministre de l'importance nationale de certaines terres ou étendues d'eau par leur acquisition ou dans le cadre d'ententes, ou par tout autre moyen jugé approprié et relevant de la compétence du Ministre, en vue de la protection et de la mise en valeur de places et de ressources patrimoniales, ou de la pose d'une plaque ou d'un monument.

Conservation - La conservation est un processus qui englobe les activités visant la sauvegarde d'une ressource culturelle en vue de maintenir sa valeur historique et de prolonger sa durée de vie. Les principes de conservation et les traitements connexes peuvent être classés sur une échelle continue qui va de l'intervention mineure ou minimale jusqu'à l'intervention majeure, c'est-à-dire des activités d'entretien jusqu'à la modification d'une ressource culturelle.

Énoncé d'intégrité commémorative - L'énoncé d'intégrité commémorative est un document qui décrit les raisons expliquant l'importance historique nationale d'un lieu particulier. En d'autres termes, cet énoncé présente les motifs justifiant la désignation d'un endroit comme lieu historique national. L'énoncé d'intégrité commémorative est approuvé par le directeur général des Lieux historiques nationaux, au Bureau national.

Gestion des ressources culturelles - La gestion des ressources culturelles englobe les pratiques de conservation et de mise en valeur des ressources culturelles, reposant sur des principes et réalisées au moyen de mesures qui intègrent des activités professionnelles, techniques et administratives afin de tenir compte de la valeur historique de ces ressources dans les interventions pouvant les affecter. À Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles inclut leur mise en valeur, leur utilisation et leur conservation.

LCEE - Désigne la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 1995, qui établit les responsabilités et les procédures touchant l'évaluation environnementale de projets auxquels participe le gouvernement fédéral. Cette loi vise à assurer l'examen minutieux des effets environnementaux des projets avant que l'autorité responsable n'entre en action.

Lieu historique national du Canada - Tout endroit désigné comme ayant une importance nationale par le ministre responsable de Parcs Canada.

Paysage culturel - Un paysage culturel désigne toute aire géographique qui a été modifiée ou influencée par les humains, ou à laquelle les humains ont donné une signification culturelle spéciale.

Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada - Le document Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada est un énoncé global de principes généraux qui visent à orienter tant les programmes actuels que les initiatives à venir de Parcs Canada. Ce document précise la façon dont le gouvernement fédéral, dans le cadre du processus parlementaire, exécute ses programmes nationaux de mise en valeur et de protection du patrimoine culturel et naturel, selon les responsabilités confiées au ministre responsable de Parcs Canada.

Ressource culturelle - Une ressource culturelle est une oeuvre humaine ou un endroit présentant des signes évidents d'activité humaine ou présentant une signification spirituelle ou culturelle particulière et dont la valeur historique a été reconnue.

Ressource culturelle de niveau I - Désignation donnée à des ressources culturelles qui revêtent une importance historique nationale.

Ressource culturelle de niveau II - Désignation donnée à des ressources culturelles qui n'ont aucune importance historique nationale, mais qui revêtent quand même une valeur historique.

Tourisme patrimonial - Immersion dans l'histoire naturelle, le patrimoine humain, les arts et la philosophie ainsi que les institutions d'un autre pays ou d'une autre région, qui sensibilise les touristes au patrimoine d'une nation, qui les aide à en comprendre l'importance et qui les rallie à cette cause.